

Conseil communautaire
Mardi 19 octobre 2021

2021_201	Annulation de la délibération n°2021-074 Clôture du budget ZAE la MERLINE
2021_202	BUDGET PRIMITIF 2021 – ZAE LA MERLINE
2021_203	DM N° 14 – Rectification du résultat Roo2 du budget principal suite à l’annulation de la clôture du budget annexe de la Merline
2021_204	DM N° 14 – Rectification du résultat Roo2 du budget principal suite à l’annulation de la clôture du budget annexe de la Merline
2021_205	Convention de MAD de locaux – pôle de proximité COCAGNE – de la Mairie à CCTDL
2021_206	AC voirie 2021 Beauville
2021_207	Admission de créance en Créances éteintes
2021_208	DEGATS ORAGES LANTA AVIGNONET AURIN CARAMAN
2021_209	Protocole d’accord 2019-2020 CCTDL – commune de Villefranche de Lauragais – mise à disposition de personnel
2021_210	DM ° 13 au chapitre 21 Prise en compte de dépenses imprévues en Investissement
2021_211	Avenant MARCHES TRAVAUX RENOVATION ENERGETIQUE DU SIEGE
2021_212	Consultation pour renouvellement de la ligne de trésorerie interactive
2021_212_1	Renouvellement de la ligne de trésorerie interactive_Banque Postale
2021_213	Acquisition, mise en œuvre et maintenance d’un logiciel des ressources humaines et de la paie et d’un logiciel de gestion comptable et financière en mode saas
2021_214	SUBVENTION POUR L’ARCHIVAGE
2021_215	AC voirie 2021 Folcarde
2021_216	Convention tripartite Petites Villes de demain
2021_217	Convention de mise à disposition d’outils d’animation dans le cadre du Contrat territoire lecture
2021_218	Lancement de l’Appel à Projets Manifestations et actions culturelles – édition 2022
2021_219	ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D’ACTIVITÉ
2021_220	ACCROISSEMENT SAISONNIER D’ACTIVITÉ
2021_221	EMPLOIS PERMANENTS
2021_222	Médiation P ; TDL
2021_223	Annule et remplace DL2021_213 Acquisition, mise en œuvre et maintenance d’un logiciel
2021_224	annule et remplace DL2021_219 ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D’ACTIVITÉ
2021_225	Annule et remplace DL2021_220 ACCROISSEMENT SAISONNIER D’ACTIVITÉ
2021_226	Annule et remplace DL2021_221 EMPLOIS PERMANENTS
2021_227	Annule et remplace DL2021_217 Conventions de mad d’outils d’animation Contrat territoire lecture

Délibération : N°DL2021_201

OBJET : Annulation de la délibération n° 2021-074 Clôture du budget ZAE la MERLINE

L'an deux mille vingt et un, le dix-neuf octobre à 18h00, le Conseil Communautaire des Terres du Lauragais, légalement convoqué en date du douze octobre deux mille vingt et un, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS sous la présidence de M. Christian PORTET.

Membres titulaires présents

ADROIT	Sophie	DABAN	Evelyne	NAUTRE	Eva
AVERSENG	Pierre	DATCHARRY	Didier	OBIS	Eliane
BARTHES	Serge Jean Honore	DE LA PANOUSE	Geoffroy	PALLEJA	Patrick
BODIN	Pierre	DUMAS-PILHOU	Bertrand	PEDRERO	Roger
BOMBAIL	Jean Pierre	FAURE	Nathalie	PEIRO-FOURNIER	Marielle
BOURGAREL	Roger Laurent Valentin	FEDOU	Nicolas	PORTET	Christian
BRESSOLLES	Pierre	FERLICOT	Laurent	RAMADE	Jean-Jacques
CAMINADE	Christian	HEBRARD	Gilbert	RANC	Florence
CANAL	Blandine	KONDYSZYN	Serge	REUSSER	Isabelle
CASES	Françoise	MAZAS CANDEIL	Alexandra	RIAL	Guilhem
CASSAN	Jean Clément	MERCIER	Christian	ROUQUAYROL	Pierre-Alain
CESSES	Evelyne	METIFEU	Marc	RUFFAT	Daniel
CLARET	Jean-Jacques	MIR	Virginie	STEIMER	John
CROUX	Christian	MOUYON	Bruno	TOUJA	Michel
		MOUYSET	Maryse	VERCRUYSE	Sandrine
				ZANATTA	Rémy

Membres suppléants représentant un titulaire

BARRAU	Valéry	RIEUMAJOU
BRET	Jean	AIGNES
CODECCO	Serge	LA SALVETAT LAURAGAIS
DELHON	Jacques	VALLESVILLES
HEDIN	Philippe	SAINT-GERMIER
JUSTAUT	Sylvain	VIEILLEVIGNE
MISSEY	Jean-Paul	SEGREVILLE
ZILLI	Jacques	BEAUVILLE

Membres titulaires absent(e)s ou excusé(e)s

ARPAILLANGE	Michel	GRAFEUILLE ROUDET	Valérie	POUILLES	Emmanuel
BARJOU	Bernard	GUERRA	Olivier	POUS	Thierry
BENETTI	Mireille	HAYBRARD DANIELI	Isabelle	ROBERT	Anne-Marie
BIGNON	Christine	IZARD	Christian	ROS-NONO	Francette
BREIL	Christophe	LABATUT	David	ROUGÉ	Cédric
CALMEIN	François	LAFON	Claude	ROBERT	Anne-Marie
CALMETTES	François	LATCHE	Catherine	ROUVILLAIN	Thierry
CASTAGNE	Didier	MENGAUD	Marc	TISSANDIER	Thierry
CAZELLES	Jean Pierre	MILHES	Marlus	VIVIES	Sylvie
CAZENEUVE	Serge	MILLES	Rémi	SIORAT	Florence
DAYMIER	Marie-Gabrielle	MIQUEL	Laurent		
DE LAPLAGNOLLE	Axel	NAVARRO	Karine		
ESCRICH-FONS	Esther	PERA	Annie		
FIGNES	Jean-Claude	PIC NARDESE	Lina		
GLEYES	Lison	ROQUES	Gérard		

Pouvoirs

ARPAILLANGE	Michel	NAILLOUX	Pouvoir donné à Eva NAUTRE
BARJOU	Bernard	VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS	Pouvoir donné à Christian MERCIER
BENETTI	Mireille	PRÉSERVILLE	Pouvoir donné à VERCRUYSE
DAYMIER	Marie-Gabrielle	CARAMAN	Pouvoir donné à Jean Clément CASSAN
GLEYES	Lison	NAILLOUX	Pouvoir donné à Eliane OBIS
GUERRA	Olivier	GARDOUCH	Pouvoir donné à Virginie MIR
HAYBRARD DANIELI	Isabelle	AVIGNONET LAURAGAIS	Pouvoir donné à Jean-Jacques RAMADE
LABATUT	David	MONTCLAR LAURAGAIS	Pouvoir donné à Pierre Alain ROUQUAYROL
LATCHE	Catherine	MAUREMONT	Pouvoir donné à John STEIMER
MENGAUD	Marc	LANTA	Pouvoir donné à Pierre AVERSENG
PERA	Annie	CALMONT	Pouvoir donné à Christian PORTET
PIC NARDESE	Lina	VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS	Pouvoir donné à Alexandra MAZAS CANDEIL
ROBERT	Anne-Marie	VILLENOUVELLE	Pouvoir donné à Nicolas FEDOU
ROUVILLAIN	Thierry	LE CABANIAL	Pouvoir donné à Gilbert HEBRARD
SIORAT	Florence	SAINT PIERRE DE LAGES	Pouvoir donné à Marielle PEIRO

Nombre de membres nécessaires pour le quorum : 42

Nombre de membres titulaires présents : 45

Nombre de membres suppléants prenant part au vote : 8

Nombre de membres ayant une procuration : 15

Secrétaire de Séance : Madame Maryse MOUYSET

Suffrage exprimé : 68

Monsieur le Président remercie Monsieur Seguin, trésorier, d'être présent et lui donne la parole pour expliquer la procédure à suivre concernant l'annulation des décisions prises en début d'année par le conseil de communauté concernant le budget annexe de la Merline.

Après échange avec l'assemblée, Monsieur le Président rappelle la délibération DL2021_074, actée au cours du conseil communautaire du 13 avril 2021, dont l'objet était :

- La clôture du budget annexe de la Merline
- L'intégration du déficit au budget principal des Terres du Lauragais.

Lors de la transmission de l'ensemble des documents nécessaires à cette opération auprès de la DGFIP, celle-ci a indiqué au Trésorier que deux écritures devaient encore, être passées (Sortie de stocks et régularisation de TVA) avant de pouvoir clôturer ce budget.

Monsieur le Président demande l'annulation de la délibération n°2021-074, pour permettre à la communauté de communes, de voter un budget annexe de la ZA de la Merline en 2021, afin de passer ces écritures.

Monsieur le Président demande au conseil communautaire de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil de Communauté,

Où l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité:

- **D'APPROUVER** l'annulation de la délibération 2021-074 actant la clôture du budget annexe de la ZAE la Merline.
- **DE CHARGER** Monsieur le Président de faire connaître la présente décision aux services fiscaux par l'intermédiaire des services préfectoraux.
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour le contrôle de sa légalité.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

**Le Président,
PORTET Christian**

Délibération N°DL2021_202

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2021 - ZAE LA MERLINE

L'an deux mille vingt et un, le dix-neuf octobre à 18h00, le Conseil Communautaire des Terres du Lauragais, légalement convoqué en date du douze octobre deux mille vingt et un, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS sous la présidence de M. Christian PORTET.

Membres titulaires présents

ADROIT	Sophie	DABAN	Evelyne	NAUTRE	Eva
AVERSENG	Pierre	DATCHARRY	Didier	OBIS	Eliane
BARTHES	Serge Jean Honore	DE LA PANOUSE	Geoffroy	PALLEJA	Patrick
BODIN	Pierre	DUMAS-PILHOU	Bertrand	PEDRERO	Roger
BOMBAIL	Jean Pierre	FAURE	Nathalie	PEIRO-FOURNIER	Marielle
BOURGAREL	Roger Laurent Valentin	FEDOU	Nicolas	PORTET	Christian
BRESSOLLES	Pierre	FERLICOT	Laurent	RAMADE	Jean-Jacques
CAMINADE	Christian	HEBRARD	Gilbert	RANC	Florence
CANAL	Blandine	KONDRYSZYN	Serge	REUSSER	Isabelle
CASES	Françoise	MAZAS CANDEIL	Alexandra	RIAL	Gulhem
CASSAN	Jean Clément	MERCIER	Christian	ROUQUAYROL	Pierre-Alain
CESSSES	Evelyne	METIFEU	Marc	RUFFAT	Daniel
CLARET	Jean-Jacques	MIR	Virginie	STEIMER	John
CROUX	Christian	MOUYON	Bruno	TOUJA	Michel
		MOUYSSSET	Maryse	VERCRUYSSSE	Sandrine
				ZANATTA	Rémy

Membres suppléants représentant un titulaire

BARRAU	Valéry	RIEUMAJOU
BRET	Jean	AIGNES
CODECCO	Serge	LA SALVETAT LAURAGAIS
DELHON	Jacques	VALLESVILLES
HEDIN	Philippe	SAINT-GERMIER
JUSTAUT	Sylvain	VIEILLEVIGNE
MISSEY	Jean-Paul	SEGREVILLE
ZILLI	Jacques	BEAUVILLE

Membres titulaires absent(e)s ou excusé(e)s

ARPAILLANGE	Michel	GRAFEUILLE ROUDET	Valérie	POUILLES	Emmanuel
BARJOU	Bernard	GUERRA	Olivier	POUS	Thierry
BENETTI	Mireille	HAYBRARD DANIELI	Isabelle	ROBERT	Anne-Marie
BIGNON	Christine	IZARD	Christian	ROS-NONO	Francette
BREIL	Christophe	LABATUT	David	ROUGÉ	Cédric
CALMEIN	François	LAFON	Claude	ROBERT	Anne-Marie
CALMETTES	François	LATCHE	Catherine	ROUVILLAIN	Thierry
CASTAGNÉ	Didier	MENGAUD	Marc	TISSANDIER	Thierry
CAZELLES	Jean Pierre	MILHES	Marius	VIVIES	Sylvie
CAZENEUVE	Serge	MILLES	Remi	SIORAT	Florence
DAYMIER	Marie-Gabrielle	MIQUEL	Laurent		
DE LAPLAGNOLLE	Axel	NAVARRO	Karine		
ESCRICH-FONS	Esther	PERA	Annie		
FIGNES	Jean-Claude	PIC NARDESE	Lina		
GLEYSES	Lison	ROQUES	Gérard		

Pouvoirs

ARPAILLANGE	Michel	NAILLOUX	Pouvoir donné à Eva NAUTRE
BARJOU	Bernard	VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS	Pouvoir donné à Christian MERCIER
BENETTI	Mireille	PRÉSERVILLE	Pouvoir donné à VERCRUYSSSE
DAYMIER	Marie-Gabrielle	CARAMAN	Pouvoir donné à Jean Clément CASSAN
GLEYSES	Lison	NAILLOUX	Pouvoir donné à Eliane OBIS
GUERRA	Olivier	GARDOUCH	Pouvoir donné à Virginie MIR
HAYBRARD DANIELI	Isabelle	AVIGNONET LAURAGAIS	A donné pour à Jean-Jacques RAMADE
LABATUT	David	MONTCLAR LAURAGAIS	Pouvoir donné à Pierre Alain ROUQUAYROL
LATCHE	Catherine	MAUREMONT	Pouvoir donné à John STEIMER
MENGAUD	Marc	LANTA	Pouvoir donné à Pierre AVERSENG
PERA	Annie	CALMONT	Pouvoir donné à Christian PORTET
PIC NARDESE	Lina	VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS	Pouvoir donné à Alexandra MAZAS CANDEIL
ROBERT	Anne-Marie	VILLENOUVELLE	Pouvoir donné à Nicolas FEDOU
ROUVILLAIN	Thierry	LE CABANIAL	Pouvoir donné à Gilbert HEBRARD
SIORAT	Florence	SAINTE PIERRE DE LAGES	Pouvoir donné à Marielle PEIRO

Nombre de membres nécessaires pour le quorum : 42

Nombre de membres titulaires présents : 45

Nombre de membres suppléants prenant part au vote : 8

Nombre de membres ayant une procuration : 15

Secrétaire de Séance : Madame Maryse MOUYSSSET

Suffrage exprimé : 68

Madame le vice-président en charge de la commission thématique « finances-achats » en collaboration avec Monsieur SEGUIN, présente le budget annexe 2021 de la Zone d'Activité de la Merline en dépenses et en recettes.

Ce budget a pour vocation de passer deux écritures de régularisation concernant :

- une écriture d'ordre mandat au 71355 / titre au 3555 pour 805 263,08 €
- un mandat au compte 6588, pour 416,82 € concernant une régularisation de TVA.

Le budget est équilibré en dépenses et recettes de la façon suivante :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	6588 : 416,82 €	R002 : 748.105,39 €
	71355 : 805.263,08 €	7552 : 57.574,51 €
TOTAL SF	805.679,90 €	805.679,90 €
Section d'investissement	D001 : 805.263,08 €	3555 : 805.263,08 €
TOTAL SI	805.263,08 €	805.263,08 €

Monsieur le Président, demande au conseil communautaire de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil de Communauté,

Où l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité:

- **De Voter** le budget annexe 2021 de la Zone d'Activité de la Merline en dépenses et en recettes par chapitre, comme présenté ci-dessus.
- **D'autoriser** les virements de crédits nécessaires à l'ajustement des comptes en fonction des besoins.
- **De charger** Monsieur le Président de mettre en application le budget.
- **D'adresser** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour le contrôle de sa légalité.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

**Le Président,
PORTET Christian**

Délibération N° DL2021_203

OBJET : DM N° 14 - Rectification du résultat R002 du budget principal suite à l'annulation de la clôture du budget annexe de la Merline.

L'an deux mille vingt et un, le dix-neuf octobre à 18h00, le Conseil Communautaire des Terres du Lauragais, légalement convoqué en date du douze octobre deux mille vingt et un, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS sous la présidence de M. Christian PORTET.

Membres titulaires présents

ADROIT	Sophie	DABAN	Evelyne	NAUTRE	Eva
AVERSENG	Pierre	DATCHARRY	Didier	OBIS	Eliane
BARTHES	Serge Jean Honore	DE LA PANOUSE	Geoffroy	PALLEJA	Patrick
BODIN	Pierre	DUMAS-PILHOU	Bertrand	PEDRERO	Roger
BOMBAIL	Jean Pierre	FAURE	Nathalie	PEIRO-FOURNIER	Marielle
BOURGAREL	Roger Laurent Valentin	FEDOU	Nicolas	PORTET	Christian
BRESSOLLES	Pierre	FERLICOT	Laurent	RAMADE	Jean-Jacques
CAMINADE	Christian	HEBRARD	Gilbert	RANC	Florence
CANAL	Blandine	KONDRYSZYN	Serge	REUSSER	Isabelle
CASES	Françoise	MAZAS CANDEIL	Alexandra	RIAL	Guilhem
CASSAN	Jean Clément	MERCIER	Christian	ROUQUAYROL	Pierre-Alain
CESSES	Evelyne	METIFEU	Marc	RUFFAT	Daniel
CLARET	Jean-Jacques	MIR	Virginie	STEIMER	John
CROUX	Christian	MOUYON	Bruno	TOUJA	Michel
		MOUYSET	Maryse	VERCRUYSE	Sandrine
				ZANATTA	Rémy

Membres suppléants représentant un titulaire

BARRAU	Valéry	RIEUMAJOU
BRET	Jean	AIGNES
CODECCO	Serge	LA SALVETAT LAURAGAIS
DELHON	Jacques	VALLESVILLES
HEDIN	Philippe	SAINT-GERMIER
JUSTAUT	Sylvain	VIELLEVIGNE
MISSEY	Jean-Paul	SEGREVILLE
ZILLI	Jacques	BEAUVILLE

Membres titulaires absent(e)s ou excusé(e)s

ARPAILLANGE	Michel	GRAFEUILLE ROUDET	Valerie	POUILLES	Emmanuel
BARJOU	Bernard	GUERRA	Olivier	POUS	Thierry
BENETTI	Mireille	HAYBRARD DANIELI	Isabelle	ROBERT	Anne-Marie
BIGNON	Christine	IZARD	Christian	ROS-NONO	Francette
BREIL	Christophe	LABATUT	David	ROUGÉ	Cédric
CALMEIN	François	LAFON	Claude	ROBERT	Anne-Marie
CALMETTES	Francis	LATCHE	Catherine	ROUVILLAIN	Thierry
CASTAGNE	Didier	MENGAUD	Marc	TISSANDIER	Thierry
CAZELLES	Jean Pierre	MILHES	Marius	VIVIES	Sylvie
CAZENEUVE	Serge	MILLÉS	Rémi	SIORAT	Florence
DAYMIER	Marie-Gabrielle	MIQUEL	Laurent		
DE LAPLAGNOLLE	Axel	NAVARRO	Karine		
ESCRICH-FONS	Esther	PERA	Annie		
FIGNES	Jean-Claude	PIC NARDESE	Lina		
GLEYSES	Lison	ROQUES	Gerard		

Pouvoirs

ARPAILLANGE	Michel	NAILLOUX	Pouvoir donné à Eva NAUTRE
BARJOU	Bernard	VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS	Pouvoir donné à Christian MERCIER
BENETTI	Mireille	PRÉSERVILLE	Pouvoir donné à VERCRUYSE
DAYMIER	Marie-Gabrielle	CARAMAN	Pouvoir donné à Jean Clément CASSAN
GLEYSES	Lison	NAILLOUX	Pouvoir donné à Eliane OBIS
GUERRA	Olivier	GARDOUCH	Pouvoir donné à Virginie MIR
HAYBRARD DANIELI	Isabelle	AVIGNONET LAURAGAIS	A donné pour à Jean-Jacques RAMADE
LABATUT	David	MONTCLAR LAURAGAIS	Pouvoir donné à Pierre Alain ROUQUAYROL
LATCHE	Catherine	MAUREMONT	Pouvoir donné à John STEIMER
MENGAUD	Marc	LANTA	Pouvoir donné à Pierre AVERSENG
PERA	Annie	CALMONT	Pouvoir donné à Christian PORTET
PIC NARDESE	Lina	VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS	Pouvoir donné à Alexandra MAZAS CANDEIL
ROBERT	Anne-Marie	VILLENOUVELLE	Pouvoir donné à Nicolas FEDOU
ROUVILLAIN	Thierry	LE CABANIAL	Pouvoir donné à Gilbert HEBRARD
SIORAT	Florence	SAINT PIERRE DE LAGES	Pouvoir donné à Marielle PEIRO

Nombre de membres nécessaires pour le quorum : 42

Nombre de membres titulaires présents : 45

Nombre de membres suppléants prenant part au vote : 8

Nombre de membres ayant une procuration : 15

Secrétaire de Séance : Madame Maryse MOUYSET

Suffrage exprimé : 68

Monsieur le président, rappelle la délibération n° 2021_201, actant l'annulation de la délibération n°2021-074 relative à la clôture du budget ZAE la MERLINE.

Il précise que suite à cette dernière, il est nécessaire de prendre une décision modificative n° 14 au budget principal, afin de supprimer l'intégration du résultat déficitaire du budget annexe de la Merline au budget principal constaté en 2021. Il donne la parole à Monsieur Seguin, trésorier afin d'expliquer en détail cette décision modificative

Pour se faire il convient :

- en recette d'augmenter l'article 002 : excédent antérieur reporté de la somme de 57 157.69 €.
- d'ajouter en recette à l'article 70 323 : redevance occupation du domaine public un montant de 416.82€ (reliquat de déclaration de TVA) afin d'anticiper la constatation du déficit du budget annexe 2022 de la Merline qui s'élèvera à 57 574.51€.

Cette décision modificative s'équilibre par une inscription en dépense à l'article 6521 : déficit des budgets annexes pour un montant de 57 574.51€

Dépenses		Recettes	
Article (fonction, axes) -chap	Montant TTC	Article (fonction, axes)-chap	Montant TTC
6521 Déficit des budgets annexes à caractère administratif	57 574,51 €	70323 redevance occupation du domaine public	416,82 €
		002 Excédent antérieur reporté	57 157,69 €
Total Dépenses	57 574,51 €	Total Recettes	57 574,51 €

Monsieur le Président, demande au conseil communautaire de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil de Communauté,

Où l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité:

- D'approuver la décision modificative n°14 sur le budget général, telle que détaillée ci-dessus.
- D'acter la suppression de l'intégration du déficit du budget annexe de la Merline au budget principal de terres du Lauragais
- De mandater Monsieur le Président à signer les pièces afférentes à cette affaire.
- D'adresser une amputation de la présente à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour le contrôle de sa légalité.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

**Le Président,
PORTET Christian**

Délibération N°DL2021_204

OBJET : Étude optimisation collecte par IDE Environnement

L'an deux mille vingt et un, le dix-neuf octobre à 18h00, le Conseil Communautaire des Terres du Lauragais, légalement convoqué en date du douze octobre deux mille vingt et un, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS sous la présidence de M. Christian PORTET.

Membres titulaires présents

ADROIT	Sophie	DABAN	Evelyne	NAUTRE	Eva
AVERSENG	Pierre	DATCHARRY	Didier	OBIS	Eliane
BARTHES	Serge Jean Honore	DE LA PANOUSE	Geoffroy	PALLEJA	Patrick
BODIN	Pierre	DUMAS-PILHOU	Bertrand	PEDRERO	Roger
BOMBAIL	Jean Pierre	FAURE	Nathalie	PEIRO-FOURNIER	Marielle
BOURGAREL	Roger Laurent Valentin	FEDOU	Nicolas	PORTET	Christian
BRESSOLLES	Pierre	FERLICOT	Laurent	RAMADE	Jean-Jacques
CAMINADE	Christian	HEBRARD	Gilbert	RANC	Florence
CANAL	Blandine	KONDZYZYN	Serge	REUSSER	Isabelle
CASES	Françoise	MAZAS CANDEIL	Alexandra	RIAL	Guilhem
CASSAN	Jean Clément	MERCIER	Christian	ROUQUAYROL	Pierre-Alain
CESSES	Evelyne	METIFEU	Marc	RUFFAT	Daniel
CLARET	Jean-Jacques	MIR	Virginie	TOUJA	Michel
CROUX	Christian	MOUYON	Bruno	VERCRUYSE	Sandrine
		MOUYSSSET	Maryse	ZANATTA	Rémy

Membres suppléants représentant un titulaire

BARRAU	Valéry	RIEUMAJOU
BRET	Jean	AIGNES
CODECCO	Serge	LA SALVETAT LAURAGAIS
DELHON	Jacques	VALLESVILLES
HEDIN	Philippe	SAINT-GERMIER
JUSTAUT	Sylvain	VIEILLEVIGNE
MISSEY	Jean-Paul	SEGREVILLE
ZILLI	Jacques	BEAUVILLE

Membres titulaires absent(e)s ou excusé(e)s

ARPAILLANGE	Michel	GRAFEUILLE ROUDET	Valérie	POUILLES	Emmanuel
BARJOU	Bernard	GUERRA	Olivier	POUS	Thierry
BENETTI	Mireille	HAYBRARD DANIELI	Isabelle	ROBERT	Anne-Marie
BIGNON	Christine	IZARD	Christian	ROS-NONO	Francette
BREIL	Christophe	LABATUT	David	ROUGÉ	Cédric
CALMEIN	François	LAFON	Claude	ROBERT	Anne-Marie
CALMETTES	François	LATCHE	Catherine	ROUVILLAIN	Thierry
CASTAGNÉ	Didier	MENGAUD	Marc	TISSANDIER	Thierry
CAZELLES	Jean Pierre	MILHES	Marius	VIVIES	Sylvie
CAZENEUVE	Serge	MILLÉS	Remi	SIORAT	Florence
DAYMIER	Marie-Gabrielle	MIQUEL	Laurent	STEIMER	John
DE LAPLAGNOLLE	Axel	NAVARRO	Karine		
ESCRICH-FONS	Esther	PERA	Annie		
FIGNES	Jean-Claude	PIC NARDESE	Lina		
GLEYSES	Lison	ROQUES	Gerard		

Pouvoirs

ARPAILLANGE	Michel	NAILLOUX	Pouvoir donné à Eva NAUTRE
BARJOU	Bernard	VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS	Pouvoir donné à Christian MERCIER
BENETTI	Mireille	PRÉSERVILLE	Pouvoir donné à VERCRUYSE
DAYMIER	Marie-Gabrielle	CARAMAN	Pouvoir donné à Jean Clément CASSAN
GLEYSES	Lison	NAILLOUX	Pouvoir donné à Eliane OBIS
GUERRA	Olivier	GARDOUCH	Pouvoir donné à Virginie MIR
HAYBRARD DANIELI	Isabelle	AVIGNONET LAURAGAIS	A donné pour à Jean-Jacques RAMADE
LABATUT	David	MONTCLAR LAURAGAIS	Pouvoir donné à Pierre Alain ROUQUAYROL
MENGAUD	Marc	LANTA	Pouvoir donné à Pierre AVERSENG
PERA	Annie	CALMONT	Pouvoir donné à Christian PORTET
PIC NARDESE	Lina	VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS	Pouvoir donné à Alexandra MAZAS CANDEIL
ROBERT	Anne-Marie	VILLENOUVELLE	Pouvoir donné à Nicolas FEDOU
ROUVILLAIN	Thierry	LE CABANIAL	Pouvoir donné à Gilbert HEBRARD
SIORAT	Florence	SAINT PIERRE DE LAGES	Pouvoir donné à Marielle PEIRO

Nombre de membres nécessaires pour le quorum : 42

Nombre de membres titulaires présents : 44

Nombre de membres suppléants prenant part au vote : 8

Nombre de membres ayant une procuration : 14

Secrétaire de Séance : Madame Maryse MOUYSSSET

Suffrage exprimé : 66

Monsieur le Président, informe le conseil communautaire, qu'une première étude d'optimisation de collecte des déchets a débuté en 2018. Par délibération DL2019_108, le conseil communautaire a acté la *mise en place d'une collecte robotisée (Scénario 2)* pour les secteurs centres et sud de la communauté de communes des « Terres du Lauragais ». Cependant l'investissement financier, trop important, à réaliser, pour la mise en place de la collecte robotisée a entraîné la suspension du projet.

Compte tenu des enjeux règlementaires et environnementaux, l'optimisation de la collecte reste une priorité.

Pour ces raisons, une deuxième étude a été menée avec pour objectifs :

- Intégration des moyens financiers de TDL
- Possibilité de phasage pour mise en place du scénario retenu

Nouveaux scénarios étudiés :

- Scénario 1 : Collecte et point de regroupement en bacs 4 roues OMR et Tri
- Scénario 2 : Collecte tout PAV ; OMR, tri et verre - en phasage
- Scénario 3 : Collecte Mixte PAV et point de regroupement en fonction de la densité de population - en phasage

Le rapport de la phase 2 de cette étude a été présentée aux commissions environnement et finances le 29/09/21, ainsi qu'au bureau communautaire le 5/10/21, afin de proposer un scénario à mettre en œuvre dans le cadre de cette optimisation.

Monsieur le Président précise, que lesdites commissions thématiques se sont prononcées favorablement pour le Scénario 3 : Collecte Mixte PAV et point de regroupement en fonction de la densité de population avec phasage.

Monsieur le Président propose au conseil communautaire, de bien vouloir prendre acte de l'avis desdites commissions et de valider le scénario 3, ci-dessus présenté

Le Conseil de Communauté,

Où l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré, décide avec 3 abstentions et 63 votes Pour :

- De valider, le scénario 3 « *Collecte Mixte PAV et point de regroupement en fonction de la densité de population - avec phasage* », pour les secteurs centre et Sud, de la communauté de communes des Terres du Lauragais.
- De mandater Monsieur le Président à signer les pièces afférentes à cette affaire.
- D'adresser une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour le contrôle de sa légalité.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

**Le Président,
PORTET Christian**

Délibération N°DL2021_205

OBJET : Convention de MAD de locaux - pôle de proximité COCAGNE - de la Mairie à CCTDL

L'an deux mille vingt et un, le dix-neuf octobre à 18h00, le Conseil Communautaire des Terres du Lauragais, légalement convoqué en date du douze octobre deux mille vingt et un, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS sous la présidence de M. Christian PORTET.

Membres titulaires présents

ADROIT	Sophie	DABAN	Evelyne	NAUTRE	Eva
AVERSENG	Pierre	DATCHARRY	Didier	OBIS	Eliane
BARTHES	Serge Jean Honore	DE LA PANOUSE	Geoffroy	PALLEJA	Patrick
BODIN	Pierre	DUMAS-PILHOU	Bertrand	PEDRERO	Roger
BOMBAIL	Jean Pierre	FAURE	Nathalie	PEIRO-FOURNIER	Marielle
BOURGAREL	Roger Laurent Valentin	FEDOU	Nicolas	PORTET	Christian
BRESSOLLES	Pierre	FERLICOT	Laurent	RAMADE	Jean-Jacques
CAMINADE	Christian	HEBRARD	Gilbert	RANC	Florence
CANAL	Blandine	KONDZYSHYN	Serge	REUSSER	Isabelle
CASES	Françoise	MAZAS CANDEIL	Alexandra	RIAL	Guilhem
CASSAN	Jean Clément	MERCIER	Christian	ROUQUAYROL	Pierre-Alain
CESSES	Evelyne	METIFEU	Marc	RUFFAT	Daniel
CLARET	Jean-Jacques	MIR	Virginie	TOUJA	Michel
CROUX	Christian	MOUYON	Bruno	VERCRUYSE	Sandrine
		MOUYSET	Maryse	ZANATTA	Rémy

Membres suppléants représentant un titulaire

BARRAU	Valéry	RIEUMAJOU
BRET	Jean	AIGNES
CODECCO	Serge	LA SALVETAT LAURAGAIS
DELHON	Jacques	VALLESVILLES
HEDIN	Philippe	SAINT-GERMIER
JUSTAUT	Sylvain	VIEILLEVIGNE
MISSEY	Jean-Paul	SEGREVILLE
ZILLI	Jacques	BEAUVILLE

Membres titulaires absent(e)s ou excusé(e)s

ARPAILLANGE	Michel	GRAFEUILLE ROUDET	Valérie	POUILLES	Emmanuel
BARJOU	Bernard	GUERRA	Olivier	POUS	Thierry
BENETTI	Mireille	HAYBRARD DANIELI	Isabelle	ROBERT	Anne-Marie
BIGNON	Christine	IZARD	Christian	ROS-NONO	Francette
BREIL	Christophe	LABATUT	David	ROUGE	Cédric
CALMEIN	François	LAFON	Claude	ROBERT	Anne-Marie
CALMETTES	François	LATCHE	Catherine	ROUVILLAIN	Thierry
CASTAGNE	Didier	MENGAUD	Marc	TISSANDIER	Thierry
CAZELLES	Jean Pierre	MILHES	Marius	VIVIES	Sylvie
CAZENEUVE	Serge	MILLÉS	Rémi	SIORAT	Florence
DAYMIER	Marie-Gabrielle	MIQUEL	Laurent	STEIMER	John
DE LAPLAGNOLLE	Axel	NAVARRO	Karine		
ESCRICH-FONS	Esther	PERA	Annie		
FIGNES	Jean-Claude	PIC NARDESE	Lina		
GLEYSES	Lison	ROQUES	Gerard		

Pouvoirs

ARPAILLANGE	Michel	NAILLOUX	Pouvoir donné à Eva NAUTRE
BARJOU	Bernard	VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS	Pouvoir donné à Christian MERCIER
BENETTI	Mireille	PRÉSERVILLE	Pouvoir donné à VERCRUYSE
DAYMIER	Marie-Gabrielle	CARAMAN	Pouvoir donné à Jean Clément CASSAN
GLEYSES	Lison	NAILLOUX	Pouvoir donné à Eliane OBIS
GUERRA	Olivier	GARDOUCH	Pouvoir donné à Virginie MIR
HAYBRARD DANIELI	Isabelle	AVIGNONET LAURAGAIS	A donné pour à Jean-Jacques RAMADE
LABATUT	David	MONTCLAR LAURAGAIS	Pouvoir donné à Pierre Alain ROUQUAYROL
MENGAUD	Marc	LANTA	Pouvoir donné à Pierre AVERSENG
PERA	Annie	CALMONT	Pouvoir donné à Christian PORTET
PIC NARDESE	Lina	VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS	Pouvoir donné à Alexandra MAZAS CANDEIL
ROBERT	Anne-Marie	VILLENOUVELLE	Pouvoir donné à Nicolas FEDOU
ROUVILLAIN	Thierry	LE CABANIAL	Pouvoir donné à Gilbert HEBRARD
SIORAT	Florence	SAINT PIERRE DE LAGES	Pouvoir donné à Marielle PEIRO

Nombre de membres nécessaires pour le quorum : 42
 Nombre de membres titulaires présents : 44
 Nombre de membres suppléants prenant part au vote : 8
 Nombre de membres ayant une procuration : 14
 Secrétaire de Séance : Madame Maryse MOUYSET

Suffrage exprimé : 66

Monsieur le Président rappelle aux membres du conseil communautaire, le montage de l'opération relatif au pôle de proximité du COCAGNE situé à Nailloux.

Il précise que les travaux d'aménagement sont terminés et que les services (Maison France Service, Petite Enfance, Enfance, Service d'aide à domicile, Conseiller en insertion professionnelle) vont pouvoir emménager dans les locaux début novembre.

La Mairie de Nailloux étant propriétaire d'une partie des locaux (129.36m² de surface plancher) occupés par des services de la communauté de communes, il est nécessaire de définir par convention les engagements des deux parties.

Monsieur le président donne lecture de ladite convention et précise les éléments suivants :

- La mise à disposition est consentie à compter du 25/10/2021, pour une durée de 5 ans ; Après cette période, elle se renouvellera par reconduction expresse par période d'un an
- La mise à disposition des locaux par la présente convention est consentie à titre gratuit.

Monsieur le Président, demande au conseil communautaire de bien vouloir se prononcer sur la convention annexée et présentée.

Le Conseil de Communauté,

Où l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'accepter**, la convention de mise à disposition des locaux du pôle de proximité du Cocagne sis Nailloux entre la commune de Nailloux, et la Communauté de Communes des Terres du Lauragais, conformément aux dispositions prévues à ladite convention, jointe à la présente délibération.
- **De mandater** Monsieur le Président à signer les pièces afférentes à cette affaire.
- **D'adresser** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour le contrôle de sa légalité.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

**Le Président,
PORTET Christian**

-

Délibération N°DL2021_206 OBJET : AC voirie 2021 Beauville

L'an deux mille vingt et un, le dix-neuf octobre à 18h00, le Conseil Communautaire des Terres du Lauragais, légalement convoqué en date du douze octobre deux mille vingt et un, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS sous la présidence de M. Christian PORTET.

Membres titulaires présents

ADROIT	Sophie	DABAN	Evelyne	NAUTRE	Eva
AVERSENG	Pierre	DATCHARRY	Didier	OBIS	Eliane
BARTHES	Serge Jean Honore	DE LA PANOUSE	Geoffroy	PALLEJA	Patrick
BODIN	Pierre	DUMAS-PILHOU	Bertrand	PEDRERO	Roger
BOMBAIL	Jean Pierre	FAURE	Nathalie	PEIRO-FOURNIER	Mariette
BOURGAREL	Roger Laurent Valentin	FEDOU	Nicolas	PORTET	Christian
BRESSOLLES	Pierre	FERLICOT	Laurent	RAMADE	Jean-Jacques
CAMINADE	Christian	HEBRARD	Gilbert	RANC	Florence
CANAL	Blandine	KONDYSZYN	Serge	REUSSER	Isabelle
CASES	Françoise	MAZAS CANDEIL	Alexandra	RIAL	Guilhem
CASSAN	Jean Clément	MERCIER	Christian	ROUQUAYROL	Pierre-Alain
CESSES	Evelyne	METIFEU	Marc	RUFFAT	Daniel
CLARET	Jean-Jacques	MIR	Virginie	TOUJA	Michel
CROUX	Christian	MOUYON	Bruno	VERCRUYSE	Sandrine
		MOUYSSSET	Maryse	ZANATTA	Rémy

Membres suppléants représentant un titulaire

BARRAU	Valéry	RIEUMAJOU
BRET	Jean	AIGNES
CODECCO	Serge	LA SALVETAT LAURAGAIS
DELHON	Jacques	VALLESVILLES
HEDIN	Philippe	SAINT-GERMIER
JUSTAUT	Sylvain	VIEILLEVIGNE
MISSEY	Jean-Paul	SEGREVILLE
ZILLI	Jacques	BEAUVILLE

Membres titulaires absent(e)s ou excusé(e)s

ARPAILLANGE	Michel	GRAFEUILLE ROUDET	Valerie	POUILLES	Emmanuel
BARJOU	Bernard	GUERRA	Olivier	POUS	Thierry
BENETTI	Mireille	HAYBRARD DANIELI	Isabelle	ROBERT	Anne-Marie
BIGNON	Christine	IZARD	Christian	ROS-NONO	Francette
BREIL	Christophe	LABATUT	David	ROUGE	Cédric
CALMEIN	François	LAFON	Claude	ROBERT	Anne-Marie
CALMETTES	Francis	LATCHE	Catherine	ROUVILLAIN	Thierry
CASTAGNÉ	Didier	MENGAUD	Marc	TISSANDIER	Thierry
CAZELLES	Jean Pierre	MILHES	Marius	VIVIES	Sylvie
CAZENEUVE	Serge	MILLES	Remi	SIORAT	Florence
DAYMIER	Marie-Gabrielle	MIQUEL	Laurent	STEIMER	John
DE LAPLAGNOLLE	Axel	NAVARRO	Karine		
ESCRICH-FONS	Esther	PERA	Annie		
FIGNES	Jean-Claude	PIC NARDESE	Lina		
GLEYSES	Lison	ROQUES	Gerard		

Pouvoirs

ARPAILLANGE	Michel	NAILLOUX	Pouvoir donné à Eva NAUTRE
BARJOU	Bernard	VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS	Pouvoir donné à Christian MERCIER
BENETTI	Mireille	PRÉSERVILLE	Pouvoir donné à VERCRUYSE
DAYMIER	Marie-Gabrielle	CARAMAN	Pouvoir donné à Jean Clément CASSAN
GLEYSES	Lison	NAILLOUX	Pouvoir donné à Lison GLEYSES
GUERRA	Olivier	GARDOUCH	Pouvoir donné à Virginie MIR
HAYBRARD DANIELI	Isabelle	AVIGNONET LAURAGAIS	A donné pour à Jean-Jacques RAMADE
LABATUT	David	MONTCLAR LAURAGAIS	Pouvoir donné à David LABATUT
MENGAUD	Marc	LANTA	Pouvoir donné à Pierre AVERSENG
PERA	Annie	CALMONT	Pouvoir donné à Christian PORTET
PIC NARDESE	Lina	VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS	Pouvoir donné à Alexandra MAZAS CANDEIL
ROBERT	Anne-Marie	VILLENUEVILLE	Pouvoir donné à Nicolas FEDOU
ROUVILLAIN	Thierry	LE CABANIAL	Pouvoir donné à Gilbert HEBRARD
SIORAT	Florence	SAINT PIERRE DE LAGES	Pouvoir donné à Mariette PEIRO

Nombre de membres nécessaires pour le quorum : 42

Nombre de membres titulaires présents : 44

Nombre de membres suppléants prenant part au vote : 8

Nombre de membres ayant une procuration : 14

Secrétaire de Séance : Madame Maryse MOUYSSSET

Suffrage exprimé : 66

Monsieur le Président informe l'assemblée, avoir été sollicité par mail en date du 20 septembre 2021 par la commune de Beauville afin d'abonder son enveloppe pool-routier par l'enveloppe des attributions de compensation instaurée en 2019 (Rapport n°4 de la CLECT).

Pour permettre à la commune de réaliser en totalité la réfection de la voie communale n°1, celle-ci doit compléter son programme pool routier par un abondement via le programme AC voirie 2019-2021 pour un montant HT de 2 905.00€

Considérant que le rapport n°4 en date du 28 juin 2019 a requis la majorité qualifiée des conseils municipaux des communes membres intéressées,
Considérant que les besoins de travaux à réaliser par la commune de Beauville pour obtenir un niveau suffisant et homogène d'entretien des voiries d'intérêt communautaire pour l'année 2021 s'élève à 2 905.00 € et que la commune s'engage à financer également la part de TVA non récupérable par la communauté de communes qui s'élève à 9.16€,
Considérant que la commune a répondu favorablement à cette démarche et s'engage sur un montant de 2 914.16€ pour l'année 2021 de travaux retenus sur son attribution de compensation,

Monsieur le Président indique qu'il convient donc de modifier les attributions de compensations de la commune concernée de la façon suivante pour l'année 2021 :

COMMUNE	Montant de l'AC au 1er janvier 2021		Révision libre AC Voirie	Montant de l'AC au 31 décembre 2021	
	Montant AC à verser par la CC (739211)	Montant AC à verser par la commune (73211)		Montant AC à verser par la CC (739211)	Montant AC à verser par la commune (73211)
Beauville		3 106,00 €	2 914,16 €		6 020,16 €

Monsieur le Président demande au conseil communautaire de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil de Communauté,

Où l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'approuver** la proposition de modification des attributions de compensation pour la commune de Beauville telle que présentée ci-dessus.
- **De mandater** Monsieur le Président à signer les pièces afférentes à cette affaire.
- **D'adresser** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour le contrôle de sa légalité.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

**Le Président,
 PORTET Christian**

Délibération N°DL2021_207

OBJET : Admission de créance en « Créances éteintes »

L'an deux mille vingt et un, le dix-neuf octobre à 18h00, le Conseil Communautaire des Terres du Lauragais, légalement convoqué en date du douze octobre deux mille vingt et un, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS sous la présidence de M. Christian PORTET.

Membres titulaires présents

ADROIT	Sophie	DABAN	Evelyne	NAUTRE	Eva
AVERSENG	Pierre	DATCHARRY	Didier	OBIS	Eliane
BARTHES	Serge Jean Honore	DE LA PANOUSE	Geoffroy	PALLEJA	Patrick
BODIN	Pierre	DUMAS-PILHOU	Bertrand	PEDRERO	Roger
BOMBAIL	Jean Pierre	FAURE	Nathalie	PEIRO-FOURNIER	Marielle
BOURGAREL	Roger Laurent Valentin	FEDOU	Nicolas	PORTET	Christian
BRESSOLLES	Pierre	FERLICOT	Laurent	RAMADE	Jean-Jacques
CAMINADE	Christian	HEBRARD	Gilbert	RANC	Florence
CANAL	Blandine	KONDYSZYN	Serge	REUSSER	Isabelle
CASES	Françoise	MAZAS CANDEIL	Alexandra	RIAL	Guilhem
CASSAN	Jean Clément	MERCIER	Christian	ROUQUAYROL	Pierre-Alain
CESSES	Evelyne	METIFEU	Marc	RUFFAT	Daniel
CLARET	Jean-Jacques	MIR	Virginie	TOUJA	Michel
CROUX	Christian	MOUYON	Bruno	VERCRUYSE	Sandrine
		MOUYSET	Maryse	ZANATTA	Rémy

Membres suppléants représentants un titulaire

BARRAU	Valéry	RIEUMAJOU
BRET	Jean	AIGNES
CODECCO	Serge	LA SALVETAT LAURAGAIS
DELHON	Jacques	VALLESVILLES
HEDIN	Philippe	SAINT-GERMIER
JUSTAUT	Sylvain	VIEILLEVIGNE
MISSEY	Jean-Paul	SEGREVILLE
ZILLI	Jacques	BEAUVILLE

Membres titulaires absent(e)s ou excusé(e)s

ARPAILLANGE	Michel	GRAFEUILLE ROUDET	Valérie	POUILLES	Emmanuel
BARJOU	Bernard	GUERRA	Olivier	POUS	Thierry
BENETTI	Mireille	HAYBRARD DANIELI	Isabelle	ROBERT	Anne-Marie
BIGNON	Christine	IZARD	Christian	ROS-NONO	Francette
BREIL	Christophe	LABATUT	David	ROUGE	Cédric
CALMEIN	François	LAFON	Claude	ROBERT	Anne-Marie
CALMETTES	François	LATCHE	Catherine	ROUVILLAIN	Thierry
CASTAGNÉ	Didier	MENGAUD	Marc	TISSANDIER	Thierry
CAZELLES	Jean Pierre	MILHES	Marius	VIVIES	Sylvie
CAZENEUVE	Serge	MILLÉS	Rémi	SIORAT	Florence
DAYMIER	Marie-Gabrielle	MIQUEL	Laurent	STEIMER	John
DE LAPLAGNOLLE	Axel	NAVARRO	Karine		
ESCRICH-FONS	Esther	PERA	Annie		
FIGNES	Jean-Claude	PIC NARDESE	Lina		
GLEYSES	Lison	ROQUES	Gérard		

Pouvoirs

ARPAILLANGE	Michel	NAILLOUX	Pouvoir donné à Eva NAUTRE
BARJOU	Bernard	VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS	Pouvoir donné à Christian MERCIER
BENETTI	Mireille	PRÉSERVILLE	Pouvoir donné à VERCROYSE
DAYMIER	Marie-Gabrielle	CARAMAN	Pouvoir donné à Jean Clément CASSAN
GLEYSES	Lison	NAILLOUX	Pouvoir donné à Eliane OBIS
GUERRA	Olivier	GARDOUCH	Pouvoir donné à Virginie MIR
HAYBRARD DANIELI	Isabelle	AVIGNONET LAURAGAIS	A donné pour à Jean-Jacques RAMADE
LABATUT	David	MONTCLAR LAURAGAIS	Pouvoir donné à Pierre Alain ROUQUAYROL
MENGAUD	Marc	LANTA	Pouvoir donné à Pierre AVERSENG
PERA	Annie	CALMONT	Pouvoir donné à Christian PORTET
PIC NARDESE	Lina	VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS	Pouvoir donné à Alexandra MAZAS CANDEIL
ROBERT	Anne-Marie	VILLENOUVELLE	Pouvoir donné à Nicolas FEDOU
ROUVILLAIN	Thierry	LE CABANIAL	Pouvoir donné à Gilbert HEBRARD
SIORAT	Florence	SAINT PIERRE DE LAGES	Pouvoir donné à Marielle PEIRO

Nombre de membres nécessaires pour le quorum : 42
 Nombre de membres titulaires présents : 44
 Nombre de membres suppléants prenant part au vote : 8
 Nombre de membres ayant une procuration : 14
 Secrétaire de Séance : Madame Maryse MOUYSET

Suffrage exprimé : 66

Monsieur le Président informe les membres du conseil communautaire que le Trésorier Payeur propose d'admettre en créances éteintes une liste de 45 titres de recette concernant le service Enfance (ALAE) pour les exercices comptables de 2015 à 2020, le tout détaillé comme suit :

EXERCICE	NBRE TITRES	MONTANT
2015	4	192 €
2016	8	416 €
2017	12	624 €
2018	10	520 €
2019	7	370 €
2020	4	261,60 €

Il est précisé que les créances sont éteintes suite au surendettement d'un redevable, déclaré par jugement du tribunal en date du 22/07/2021.

Le montant de ces créances, à imputer sur l'article 6542 est de **2.383,60 €**.

Monsieur le Président rappelle, qu'un montant de 5.000 € avait été budgétisé au 6541 et 6542 pour cela et que les crédits sont encore suffisants pour la présente constatation.

Monsieur le Président demande au conseil communautaire de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil de Communauté,

Où l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'Admettre** en créances éteintes le montant proposé pour un total de **2.383,60 €** sur proposition de Monsieur le Trésorier payeur.
- **De mandater** Monsieur le Président à signer les pièces afférentes à cette affaire.
- **D'adresser** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour le contrôle de sa légalité.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

**Le Président,
PORTET Christian**

Délibération N°DL2021_208

OBJET : DEGATS ORAGES LANTA AVIGNONET AURIN CARAMAN

L'an deux mille vingt et un, le dix-neuf octobre à 18h00, le Conseil Communautaire des Terres du Lauragais, légalement convoqué en date du douze octobre deux mille vingt et un, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS sous la présidence de M. Christian PORTET.

Membres titulaires présents

ADROIT	Sophie	DABAN	Evelyne	NAUTRE	Eva
AVERSENG	Pierre	DATCHARRY	Didier	OBIS	Eliane
BARTHES	Serge Jean Honore	DE LA PANOUSE	Geoffroy	PALLEJA	Patrick
BODIN	Pierre	DUMAS-PILHOU	Bertrand	PEDRERO	Roger
BOMBAIL	Jean Pierre	FAURE	Nathalie	PEIRO-FOURNIER	Marielle
BOURGAREL	Roger Laurent Valentin	FEDOU	Nicolas	PORTET	Christian
BRESSOLLES	Pierre	FERLICOT	Laurent	RAMADE	Jean-Jacques
CAMINADE	Christian	HEBRARD	Gilbert	RANC	Florence
CANAL	Blandine	KONDYSZYN	Serge	REUSSER	Isabelle
CASES	Françoise	MAZAS CANDEIL	Alexandra	RIAL	Guilhem
CASSAN	Jean Clément	MERCIER	Christian	ROUQUAYROL	Pierre-Alain
CESSES	Evelyne	METIFEU	Marc	RUFFAT	Daniel
CLARET	Jean-Jacques	MIR	Virginie	TOUJA	Michel
CROUX	Christian	MOUYON	Bruno	VERCRUYSE	Sandrine
		MOUYSSSET	Maryse	ZANATTA	Rémy

Membres suppléants représentant un titulaire

BARRAU	Valéry	RIEUMAJOU
BRET	Jean	AIGNES
CODECCO	Serge	LA SALVETAT LAURAGAIS
DELHON	Jacques	VALLESVILLES
HEDIN	Philippe	SAINT-GERMIER
JUSTAUT	Sylvain	VIEILLEVIGNE
MISSEY	Jean-Paul	SEGREVILLE
ZILLI	Jacques	BEAUVILLE

Membres titulaires absent(e)s ou excusé(e)s

ARPAILLANGE	Michel	GRAFEUILLE ROUDET	Valérie	POUILLES	Emmanuel
BARJOU	Bernard	GUERRA	Olivier	POUS	Thierry
BENETTI	Mireille	HAYBRARD DANIELI	Isabelle	ROBERT	Anne-Marie
BIGNON	Christine	IZARD	Christian	ROS-NONO	Francette
BREIL	Christophe	LABATUT	David	ROUGÉ	Cédric
CALMEIN	François	LAFON	Claude	ROBERT	Anne-Marie
CALMETTES	Francis	LATCHE	Catherine	ROUVILLAIN	Thierry
CASTAGNÉ	Didier	MENGAUD	Marc	TISSANDIER	Thierry
CAZELLES	Jean Pierre	MILHES	Marius	VIVIES	Sylvie
CAZENEUVE	Serge	MILLES	Remi	SIORAT	Florence
DAYMIER	Marie-Gabrielle	MIQUEL	Laurent	STEIMER	John
DE LAPLAGNOLLE	Axel	NAVARRO	Karine		
ESCRICH-FONS	Esther	PERA	Annie		
FIGNES	Jean-Claude	PIC NARDESE	Lina		
GLEYSES	Lison	ROQUES	Gerard		

Pouvoirs

ARPAILLANGE	Michel	NAILLOUX	Pouvoir donné à Eva NAUTRE
BARJOU	Bernard	VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS	Pouvoir donné à Christian MERCIER
BENETTI	Mireille	PRÉSERVILLE	Pouvoir donné à VERCROYSE
DAYMIER	Marie-Gabrielle	CARAMAN	Pouvoir donné à Jean Clément CASSAN
GLEYSES	Lison	NAILLOUX	Pouvoir donné à Eliane OBIS
GUERRA	Olivier	GARDOUCH	Pouvoir donné à Virginie MIR
HAYBRARD DANIELI	Isabelle	AVIGNONET LAURAGAIS	A donné pour à Jean-Jacques RAMADE
LABATUT	David	MONTCLAR LAURAGAIS	Pouvoir donné à Pierre Alain ROUQUAYROL
MENGAUD	Marc	LANTA	Pouvoir donné à Pierre AVERSENG
PERA	Annie	CALMONT	Pouvoir donné à Christian PORTET
PIC NARDESE	Lina	VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS	Pouvoir donné à Alexandra MAZAS CANDEIL
ROBERT	Anne-Marie	VILLENUEVE	Pouvoir donné à Nicolas FEDOU
ROUVILLAIN	Thierry	LE CABANIAL	Pouvoir donné à Gilbert HEBRARD
SIORAT	Florence	SAINT PIERRE DE LAGES	Pouvoir donné à Marielle PEIRO

Nombre de membres nécessaires pour le quorum : 42
 Nombre de membres titulaires présents : 44
 Nombre de membres suppléants prenant part au vote : 8
 Nombre de membres ayant une procuration : 14
 Secrétaire de Séance : Madame Maryse MOUYSSSET

Suffrage exprimé : 66

Monsieur le Président informe les membres du conseil communautaire, qu'à la suite des intempéries survenues le 10 septembre 2021 sur les communes de :

- Aurin
- Avignonet Lauragais
- Caraman
- Lanta

il convient de prendre une délibération récapitulant les sinistres suivants :

Dégâts d'orages voies communales - Septembre 2021 :

Dégâts d'orages voies communales - Septembre 2021

Communes	Estimation des travaux HT (Hors révision)	Aides du conseil départemental de la Haute Garonne		Part restant à charge HT	Participation communale HT (50%)
		% subvention pool routier	Montant de subvention		
Aurin	1 360,00 €	68,75%	935,00 €	425,00 €	212,50 €
Avignonet de Lauragais	10 666,50 €	56,25%	5 999,91 €	4 666,59 €	2 333,30 €
Caraman	2 050,00 €	56,25%	1 153,13 €	896,88 €	448,44 €
Lanta	29 218,75 €	56,25%	16 435,55 €	12 783,20 €	6 391,60 €
Montant total HT DEPENSES	43 295,25 €			9 385,84 €	
Montant total HT RECETTES			24 523,58 €		9 385,84 €

Le président propose, comme les exercices précédents, que les communes concernées participent à hauteur de 50% du restant à charge pour la communauté de communes après subvention du département, sous forme de fonds de concours.

Il rappelle, la règle à respecter pour les fonds de concours (art. L 5214-16V du CGCT) : « *Le bénéficiaire du fonds de concours, en l'espèce la communauté de communes, doit assurer une part du financement au moins égale au montant des fonds de concours alloués par ses communes membres* ».

Monsieur le Président précise :

- Qu'il s'agit de montants estimatifs de travaux, et qu'une modification du prix final peut avoir lieu suite à révision de prix ou aléas de chantier.
- Que les crédits seront inscrits au BP 2021, en section de Fonctionnement, à l'article 615231 et la participation des communes sera imputée à l'article 74741.

Monsieur le Président demande au conseil communautaire de bien vouloir se prononcer.

**Le Conseil de Communauté,
Où l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- **D'ACCEPTER** les montants estimatifs des travaux dans le cadre de la prise en charges des travaux liés aux dégâts d'orages, comme détaillés ci-dessus.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à solliciter auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne une subvention au taux pratiqué pour le Pool routier
- **De METTRE** en place un fonds de concours pour les communes Lanta, Avignonet Lauragais, Aurin et Caraman, en vue de participer au financement des travaux d'entretien de voirie, des voiries communales impactées, à hauteur de 50% du reste à charge.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président pour signer toutes les pièces nécessaires à cette affaire.

- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour le contrôle de sa légalité.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

**Le Président,
PORTET Christian**

Délibération N°DL2021_209

OBJET : Protocole d'accord 2019-2020 CCTDL - commune de Villefranche de Lauragais - mise à disposition de personnel

L'an deux mille vingt et un, le dix-neuf octobre à 18h00, le Conseil Communautaire des Terres du Lauragais, légalement convoqué en date du douze octobre deux mille vingt et un, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS sous la présidence de M. Christian PORTET.

Membres titulaires présents

ADROIT	Sophie	DABAN	Evelyne	NAUTRE	Eva
AVERSENG	Pierre	DATCHARRY	Didier	OBIS	Eliane
BARTHES	Serge Jean Honore	DE LA PANOUSE	Geoffroy	PALLEJA	Patrick
BODIN	Pierre	DUMAS-PILHOU	Bertrand	PEDRERO	Roger
BOMBAIL	Jean Pierre	FAURE	Nathalie	PEIRO-FOURNIER	Mariette
BOURGAREL	Roger Laurent Valentin	FEDOU	Nicolas	PORTET	Christian
BRESSOLLES	Pierre	FERLICOT	Laurent	RAMADE	Jean-Jacques
CAMINADE	Christian	HEBRARD	Gilbert	RANC	Florence
CANAL	Blandine	KONDRYSZYN	Serge	REUSSER	Isabelle
CASES	Françoise	MAZAS CANDEIL	Alexandra	RIAL	Guilhem
CASSAN	Jean Clément	MERCIER	Christian	ROUQUAYROL	Pierre-Alain
CESSES	Evelyne	METIFEU	Marc	RUFFAT	Daniel
CLARET	Jean-Jacques	MIR	Virginie	TOUJA	Michel
CROUX	Christian	MOUYON	Bruno	VERCRUYSE	Sandrine
		MOUYSET	Maryse	ZANATTA	Rémy

Membres suppléants représentant un titulaire

BARRAU	Valéry	RIEUJAJOU
BRET	Jean	AIGNES
CODECCO	Serge	LA SALVETAT LAURAGAIS
DELHON	Jacques	VALLESVILLES
HEDIN	Philippe	SAINT-GERMIER
JUSTAUT	Sylvain	VIEILLEVIGNE
MISSEY	Jean-Paul	SEGREVILLE
ZILLI	Jacques	BEAUVILLE

Membres titulaires absent(e)s ou excusé(e)s

ARPAILLANGE	Michel	GRAFEUILLE ROUDET	Valerie	POUILLES	Emmanuel
BARJOU	Bernard	GUERRA	Olivier	POUS	Thierry
BENETTI	Mireille	HAYBRARD DANIELI	Isabelle	ROBERT	Anne-Marie
BIGNON	Christine	IZARD	Christian	ROS-NONO	Francette
BREIL	Christophe	LABATUT	David	ROUGÉ	Cédric
CALMEIN	François	LAFON	Claude	ROBERT	Anne-Marie
CALMETTES	François	LATCHE	Catherine	ROUVILLAIN	Thierry
CASTAGNÉ	Didier	MENGAUD	Marc	TISSANDIER	Thierry
CAZELLES	Jean Pierre	MILHES	Marlus	VIVIES	Sylvie
CAZENEUVE	Serge	MILLES	Rémi	SIORAT	Florence
DAYMIER	Marie-Gabrielle	MIQUEL	Laurent	STEIMER	John
DE LAPLAGNOLLE	Axel	NAVARRO	Karine		
ESCRICH-FONS	Esther	PERA	Annie		
FIGNES	Jean-Claude	PIC NARDESE	Lina		
GLEYSES	Lison	ROQUES	Gérard		

Pouvoirs

ARPAILLANGE	Michel	NAILLOUX	Pouvoir donné à Eva NAUTRE
BARJOU	Bernard	VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS	Pouvoir donné à Christian MERCIER
BENETTI	Mireille	PRÉSERVILLE	Pouvoir donné à VERCRUYSE
DAYMIER	Marie-Gabrielle	CARAMAN	Pouvoir donné à Jean Clément CASSAN
GLEYSES	Lison	NAILLOUX	Pouvoir donné à Eliane OBIS
GUERRA	Olivier	GARDOUCH	Pouvoir donné à Virginie MIR
HAYBRARD DANIELI	Isabelle	AVIGNONET LAURAGAIS	A donné pour à Jean-Jacques RAMADE
LABATUT	David	MONTCLAR LAURAGAIS	Pouvoir donné à Pierre Alain ROUQUAYROL
MENGAUD	Marc	LANTA	Pouvoir donné à Pierre AVERSENG
PERA	Annie	CALMONT	Pouvoir donné à Christian PORTET
PIC NARDESE	Lina	VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS	Pouvoir donné à Alexandra MAZAS CANDEIL
ROBERT	Anne-Marie	VILLENOUVELLE	Pouvoir donné à Nicolas FEDOU
ROUVILLAIN	Thierry	LE CABANIAL	Pouvoir donné à Gilbert HEBRARD
SIORAT	Florence	SAINT PIERRE DE LAGES	Pouvoir donné à Mariette PEIRO

Nombre de membres nécessaires pour le quorum : 42
 Nombre de membres titulaires présents : 44
 Nombre de membres suppléants prenant part au vote : 8
 Nombre de membres ayant une procuration : 14
 Secrétaire de Séance : Madame Maryse MOUYSET

Suffrage exprimé : 66

Monsieur le président rappelle la convention de mise à disposition de personnel entre la commune de Villefranche de Lauragais et la communauté de communes établie dans le cadre du transfert partiel de la compétence périscolaire de la commune de Villefranche de Lauragais à la Communauté de Communes des Terres du Lauragais.

Monsieur le président présente le protocole permettant de régulariser les charges financières portées par la commune de Villefranche de Lauragais pour la mise à disposition de personnel à la communauté de communes, qui n'a pas fait l'objet de facturation par la commune à l'intercommunalité et par conséquent qui n'a pas fait l'objet d'un remboursement par la communauté de communes pour les années 2019 et 2020.

Monsieur le Président demande au conseil communautaire de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil de Communauté,

Où l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré, décide avec 1 abstention et 65 votes Pour,

- **D'accepter**, le protocole d'accord permettant de régulariser les frais relatifs à une mise à disposition de personnel, entre la commune de Villefranche de Lauragais, et la Communauté de Communes des Terres du Lauragais, conformément aux dispositions prévues audit protocole, joint à la présente délibération.
- **De mandater** Monsieur le Président à signer les pièces afférentes à cette affaire.
- **D'adresser** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour le contrôle de sa légalité.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

**Le Président,
PORTET Christian**

Délibération N°DL2021_210

OBJET : DM ° 13 au chapitre 21 : Prise en compte de dépenses imprévues en Investissement

L'an deux mille vingt et un, le dix-neuf octobre à 18h00, le Conseil Communautaire des Terres du Lauragais, légalement convoqué en date du douze octobre deux mille vingt et un, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS sous la présidence de M. Christian PORTET.

Membres titulaires présents

ADROIT	Sophie	DABAN	Evelyne	NAUTRE	Eva
AVERSENG	Pierre	DATCHARRY	Didier	OBIS	Eliane
BARTHES	Serge Jean Honore	DE LA PANOUSE	Geoffroy	PALLEJA	Patrick
BODIN	Pierre	DUMAS-PILHOU	Bertrand	PEDRERO	Roger
BOMBAIL	Jean Pierre	FAURE	Nathalie	PEIRO-FOURNIER	Marielle
BOURGAREL	Roger Laurent Valentin	FEDOU	Nicolas	PORTET	Christian
BRESSOLLES	Pierre	FERLICOT	Laurent	RAMADE	Jean-Jacques
CAMINADE	Christian	HEBRARD	Gilbert	RANC	Florence
CANAL	Blandine	KONDYSZYN	Serge	REUSSER	Isabelle
CASES	Françoise	MAZAS CANDEIL	Alexandra	RIAL	Guilhem
CASSAN	Jean Clément	MERCIER	Christian	ROUQUAYROL	Pierre-Alain
CESSSES	Evelyne	METIFEU	Marc	RUFFAT	Daniel
CLARET	Jean-Jacques	MIR	Virginie	TOUJA	Michel
CROUX	Christian	MOUYON	Bruno	VERCRUYSE	Sandrine
		MOUYSET	Maryse	ZANATTA	Rémy

Membres suppléants représentant un titulaire

BARRAU	Valéry	RIEUMAJOU
BRET	Jean	AIGNES
CODECCO	Serge	LA SALVETAT LAURAGAIS
DELHON	Jacques	VALLESVILLES
HEDIN	Philippe	SAINT-GERMIER
JUSTAUT	Sylvain	VIEILLEVIGNE
MISSEY	Jean-Paul	SEGREVILLE
ZILLI	Jacques	BEAUVILLE

Membres titulaires absent(e)s ou excusé(e)s

ARPAILLANGE	Michel	GRAFEUILLE ROUDET	Valérie	POUILLES	Emmanuel
BARJOU	Bernard	GUERRA	Olivier	POUS	Thierry
BENETTI	Mireille	HAYBRARD DANIELI	Isabelle	ROBERT	Anne-Marie
BIGNON	Christine	IZARD	Christian	ROS-NONO	Francette
BREIL	Christophe	LABATUT	David	ROUGÉ	Cédric
CALMEIN	François	LAFON	Claude	ROBERT	Anne-Marie
CALMETTES	François	LATCHE	Catherine	ROUVILLAIN	Thierry
CASTAGNÉ	Didier	MENGAUD	Marc	TISSANDIER	Thierry
CAZELLES	Jean Pierre	MILHES	Marius	VIVIES	Sylvie
CAZENEUVE	Serge	MILLES	Rémi	SIORAT	Florence
DAYMIER	Marie-Gabrielle	MIQUEL	Laurent	STEIMER	John
DE LAPLAGNOLLE	Axel	NAVARRO	Karine		
ESCRICH-FONS	Esther	PERA	Annie		
FIGNES	Jean-Claude	PIC NARDESE	Lina		
GLEYSES	Lison	ROQUES	Gérard		

Pouvoirs

ARPAILLANGE	Michel	NAILLOUX	Pouvoir donné à Eva NAUTRE
BARJOU	Bernard	VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS	Pouvoir donné à Christian MERCIER
BENETTI	Mireille	PRÉSERVILLE	Pouvoir donné à VERCRUYSE
DAYMIER	Marie-Gabrielle	CARAMAN	Pouvoir donné à Jean Clément CASSAN
GLEYSES	Lison	NAILLOUX	Pouvoir donné à Eliane OBIS
GUERRA	Olivier	GARDOUCH	Pouvoir donné à Virginie MIR
HAYBRARD DANIELI	Isabelle	AVIGNONET LAURAGAIS	A donné pour à Jean-Jacques RAMADE
LABATUT	David	MONTCLAR LAURAGAIS	Pouvoir donné à Pierre Alain ROUQUAYROL
MENGAUD	Marc	LANTA	Pouvoir donné à Pierre AVERSENG
PERA	Annie	CALMONT	Pouvoir donné à Christian PORTET
PIC NARDESE	Lina	VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS	Pouvoir donné à Alexandra MAZAS CANDEIL
ROBERT	Anne-Marie	VILLENOUVELLE	Pouvoir donné à Nicolas FEDOU
ROUVILLAIN	Thierry	LE CABANIAL	Pouvoir donné à Gilbert HEBRARD
SIORAT	Florence	SAINTE PIERRE DE LAGES	Pouvoir donné à Marielle PEIRO

Nombre de membres nécessaires pour le quorum : 42

Nombre de membres titulaires présents : 44

Nombre de membres suppléants prenant part au vote : 8

Nombre de membres ayant une procuration : 14

Secrétaire de Séance : Madame Maryse MOUYSET

Suffrage exprimé : 66

Monsieur le Président informe le conseil communautaire de la panne des matériels suivants :

- Un lave-linge à la crèche du Manège Enchanté
(Coût de réparation disproportionné par rapport à l'achat d'un modèle neuf)
- Un laveur haute pression au service de gestion des déchets
(Non réparable vu sa vétusté)

Il précise, qu'il y a donc lieu de procéder à l'acquisition de nouveaux matériels :

- Un Lave-linge professionnel d'un montant TTC de 4.326,18 € ttc (mieux disant)
- Un nettoyeur haute pression d'un montant de 4.500 € TTC.

Les crédits en section d'investissement sur ces services étant insuffisant, le financement de ces nouveaux achats sera assuré, d'une part, en prenant des crédits non utilisés sur l'enveloppe travaux de réparation du Pont de la Thésauque et, d'autre part en comptabilisant du FCTVA en recette, le tout répertorié comme suit :

INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Article (chap) - service	Montant TTC	Article (chap,) - Opération	Montant
2138 (21) - VO ENT - Autres constructions	-6.500,00 €	10222 (10) - FCTVA	1.447,90 €
21578 (21) - ORD OM - Matériel de voirie	3.738,20 €		
2188 (21) - PECRLME - Autres immobilisations	4.209,70 €		
TOTAL	1.447,90 €	TOTAL	1.447,90 €

Monsieur le Président demande au conseil communautaire de bien vouloir se prononcer.

**Le Conseil de Communauté,
 Oui l'exposé de Monsieur le Président,
 Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,**

- **D'approuver** la DM ° 13 au chapitre 21 : Prise en compte de dépenses imprévues en Investissement
- **De mandater** Monsieur le Président à signer les pièces afférentes à cette affaire.
- **D'adresser** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour le contrôle de sa légalité.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

**Le Président,
 PORTET Christian**

Délibération N°DL2021_211

OBJET : Avenant MARCHES TRAVAUX RENOVATION ENERGETIQUE DU SIEGE

L'an deux mille vingt et un, le dix-neuf octobre à 18h00, le Conseil Communautaire des Terres du Lauragais, légalement convoqué en date du douze octobre deux mille vingt et un, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS sous la présidence de M. Christian PORTET.

Membres titulaires présents

ADROIT	Sophie	DABAN	Evelyne	NAUTRE	Eva
AVERSENG	Pierre	DATCHARRY	Didier	OBIS	Eliane
BARTHES	Serge Jean Honore	DE LA PANOUSE	Geoffroy	PALLEJA	Patrick
BODIN	Pierre	DUMAS-PILHOU	Bertrand	PEDRERO	Roger
BOMBAIL	Jean Pierre	FAURE	Nathalie	PEIRO-FOURNIER	Marielle
BOURGAREL	Roger Laurent Valentin	FEDOU	Nicolas	PORTET	Christian
BRESSOLLES	Pierre	FERLICOT	Laurent	RAMADE	Jean-Jacques
CAMINADE	Christian	HEBRARD	Gilbert	RANC	Florence
CANAL	Blandine	KONDREYSZYN	Serge	REUSSER	Isabelle
CASES	Françoise	MAZAS CANDEIL	Alexandra	RIAL	Guilhem
CASSAN	Jean Clément	MERCIER	Christian	ROUQUAYROL	Pierre-Alain
CESSSES	Evelyne	METIFEU	Marc	RUFFAT	Daniel
CLARET	Jean-Jacques	MIR	Virginie	TOUJA	Michel
CROUX	Christian	MOUYON	Bruno	VERCRUYSE	Sandrine
		MOUYSET	Maryse	ZANATTA	Rémy

Membres suppléants représentant un titulaire

BARRAU	Valéry	RIEUMAJOU
BRET	Jean	AIGNES
CODECCO	Serge	LA SALVETAT LAURAGAIS
DELHON	Jacques	VALLESVILLES
HEDIN	Philippe	SAINT-GERMIER
JUSTAUT	Sylvain	VIEILLEVIGNE
MISSEY	Jean-Paul	SEGREVILLE
ZILLI	Jacques	BEAUVILLE

Membres titulaires absent(e)s ou excusé(e)s

ARPAILLANGE	Michel	GRAFEUILLE ROUDET	Valérie	POUILLES	Emmanuel
BARJOU	Bernard	GUERRA	Olivier	POUS	Thierry
BENETTI	Mireille	HAYBRARD DANIELI	Isabelle	ROBERT	Anne-Marie
BIGNON	Christine	IZARD	Christian	ROS-NONO	Francette
BREIL	Christophe	LABATUT	David	ROUGE	Cédric
CALMEIN	François	LAFON	Claude	ROBERT	Anne-Marie
CALMETTES	François	LATCHE	Catherine	ROUVILLAIN	Thierry
CASTAGNE	Didier	MENGAUD	Marc	TISSANDIER	Thierry
CAZELLES	Jean Pierre	MILHES	Marlus	VIVIES	Sylvie
CAZENEUVE	Serge	MILLES	Rémi	SIORAT	Florence
DAYMIER	Marie-Gabrielle	MIQUEL	Laurent	STEIMER	John
DE LAPLAGNOLLE	Axel	NAVARRO	Karline		
ESCRICH-FONS	Esther	PERA	Annie		
FIGNES	Jean-Claude	PIC NARDESE	Lina		
GLEYSES	Lison	ROQUES	Gérard		

Pouvoirs

ARPAILLANGE	Michel	NAILLOUX	Pouvoir donné à Eva NAUTRE
BARJOU	Bernard	VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS	Pouvoir donné à Christian MERCIER
BENETTI	Mireille	PRÉSERVILLE	Pouvoir donné à VERCRUYSE
DAYMIER	Marie-Gabrielle	CARAMAN	Pouvoir donné à Jean Clément CASSAN
GLEYSES	Lison	NAILLOUX	Pouvoir donné à Eliane OBIS
GUERRA	Olivier	GARDOUCH	Pouvoir donné à Virginie MIR
HAYBRARD DANIELI	Isabelle	AVIGNONET LAURAGAIS	A donné pour à Jean-Jacques RAMADE
LABATUT	David	MONTCLAR LAURAGAIS	Pouvoir donné à Pierre Alain ROUQUAYROL
MENGAUD	Marc	LANTA	Pouvoir donné à Pierre AVERSENG
PERA	Annie	CALMONT	Pouvoir donné à Christian PORTET
PIC NARDESE	Lina	VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS	Pouvoir donné à Alexandra MAZAS CANDEIL
ROBERT	Anne-Marie	VILLENOUVELLE	Pouvoir donné à Nicolas FEDOU
ROUVILLAIN	Thierry	LE CABANIAL	Pouvoir donné à Gilbert HEBRARD
SIORAT	Florence	SAINT PIERRE DE LAGES	Pouvoir donné à Marielle PEIRO

Nombre de membres nécessaires pour le quorum : 42
 Nombre de membres titulaires présents : 44
 Nombre de membres suppléants prenant part au vote : 8
 Nombre de membres ayant une procuration : 14
 Secrétaire de Séance : Madame Maryse MOUYSET

Suffrage exprimé : 66

Monsieur le Président rappelle au conseil communautaire la délibération DL2021_057 relative à l'attribution de marchés de travaux de rénovation énergétique du siège des Terres du Lauragais actée de la façon suivante:

- Lot 1 gros œuvre à l'entreprise SARL NEROCAN pour un montant global de 66 767.58€ HT.
- lot 2 ITE - Enduits -Peinture à l'entreprise SOL FACADE pour un montant global de 80 786.65
- lot 3 Menuiserie extérieures - serrurerie à l'entreprise MIROITRIE LABEUR pour un montant global de 132 705.00€ HT.
- lot 4 Chauffage - Ventilation et Climatisation à l'entreprise TEMPERIA CLIMATISATION pour un montant global de 156 598.00€ HT.
- lot 5 Electricité - Courant fort - Courant faible à l'entreprise NPCE pour un montant global de 36 707.80€.

Monsieur le Président, porte à information les avenants actés dans le cadre dudit marché par délibérations pour les lots suivants :

LOT 1 GROS ŒUVRE

Le marché de travaux pour le lot 1 GROS ŒUVRE a été attribué à l'entreprise NEROCAN BATIMENT pour un montant de 66 767.28 € HT (tranche ferme et conditionnelle).

Rappel avenant n°1 : 963.50 € HT (délibération 2021- 138)

Rappel avenant n°2 : 1027.50 € HT (approuvé au conseil du 21/09/21)

Rappel avenant n°3 : 2 711 € HT (conseil au conseil du 21/09/21)

Monsieur le Président informe le conseil communautaire qu'un avenant N° 4 relatif à la modification d'ouverture d'une fenêtre pour un montant de 1 750 € soit une évolution globale du marché de + 8.81%, est nécessaire, pour la continuité des travaux.

LOT 5 - Electricité - Courant Fort - Courant Faible (CFO-CFA)

Le marché de travaux pour le lot 5 ELECTRICITE a été attribué à l'entreprise SARL NEROCAN NPCE pour un montant de 36 707 .80 € HT.

Monsieur le Président informe le conseil communautaire qu'un avenant N° 1 relatif au remplacement d'un onduleur existant pour un montant de 4 608.89 € HT soit une évolution globale du marché de + 12.56%, est nécessaire, pour la continuité des travaux.

Monsieur le Président demande au conseil communautaire, de bien vouloir se prononcer sur :

- l'avenant N° 4 du lot 1 « Gros œuvre » relatif à la modification d'ouverture d'une fenêtre pour un montant de 1 750 € soit une évolution globale du marché de + 8.81%
- l'avenant N° 1 du lot 5 « électricité-courant fort- courant faible CFA-CFA » relatif au remplacement d'un onduleur existant pour un montant de 4 608.89 € HT soit une évolution globale du marché de + 12.56%

Le Conseil de Communauté,

Où l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré, décide avec 1 abstention et 65 votes Pour,

- **D'approuver l'avenant N° 4 du lot 1 « Gros ouvre » relatif à la modification d'ouverture d'une fenêtre pour un montant de 1 750 € .**
- **D'approuver l'avenant N° 1 du lot 5 « électricité-courant fort- courant faible CFA-CFA » relatif au remplacement d'un onduleur existant pour un montant de 4 608.89 € HT**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président à signer les avenants.**
- **De mandater Monsieur le Président à signer les pièces afférentes à cette affaire.**
- **D'ADRESSER une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour le contrôle de sa légalité.**

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

**Le Président,
PORTET Christian**

Délibération N°DL2021_212

OBJET : Consultation pour renouvellement de la ligne de trésorerie interactive

L'an deux mille vingt et un, le dix-neuf octobre à 18h00, le Conseil Communautaire des Terres du Lauragais, légalement convoqué en date du douze octobre deux mille vingt et un, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS sous la présidence de M. Christian PORTET.

Membres titulaires présents

ADROIT	Sophie	DABAN	Evelyne	NAUTRE	Eva
AVERSENG	Pierre	DATCHARRY	Didier	OBIS	Eliane
BARTHES	Serge Jean Honore	DE LA PANOUSE	Geoffroy	PALLEJA	Patrick
BODIN	Pierre	DUMAS-PILHOU	Bertrand	PEDRERO	Roger
BOMBAIL	Jean Pierre	FAURE	Nathalie	PEIRO-FOURNIER	Marielle
BOURGAREL	Roger Laurent Valentin	FEDOU	Nicolas	PORTET	Christian
BRESSOLLES	Pierre	FERLICOT	Laurent	RAMADE	Jean-Jacques
CAMINADE	Christian	HEBRARD	Gilbert	RANC	Florence
CANAL	Blandine	KONDZYSHYN	Serge	REUSSER	Isabelle
CASES	Françoise	MAZAS CANDEIL	Alexandra	RIAL	Guilhem
CASSAN	Jean Clément	MERCIER	Christian	ROUQUAYROL	Pierre-Alain
CESSES	Evelyne	METIFEU	Marc	RUFFAT	Daniel
CLARET	Jean-Jacques	MIR	Virginie	TOUJA	Michel
CROUX	Christian	MOUYON	Bruno	VERCRUYSE	Sandrine
		MOUYSET	Maryse	ZANATTA	Rémy

Membres suppléants représentant un titulaire

BARRAU	Valéry	RIEUMAJOU
BRET	Jean	AIGNES
CODECCO	Serge	LA SALVETAT LAURAGAIS
DELHON	Jacques	VALLESVILLES
HEDIN	Philippe	SAINT-GERMIER
JUSTAUT	Sylvain	VIEILLEVIGNE
MISSEY	Jean-Paul	SEGREVILLE
ZILLI	Jacques	BEAUVILLE

Membres titulaires absent(e)s ou excusé(e)s

ARPAILLANGE	Michel	GRAFEUILLE ROUDET	Valérie	POUILLES	Emmanuel
BARJOU	Bernard	GUERRA	Olivier	POUS	Thierry
BENETTI	Mireille	HAYBRARD DANIELI	Isabelle	ROBERT	Anne-Marie
BIGNON	Christine	IZARD	Christian	ROS-NONO	Francette
BREIL	Christophe	LABATUT	David	ROUGE	Cédric
CALMEIN	François	LAFON	Claude	ROBERT	Anne-Marie
CALMETTES	François	LATCHE	Catherine	ROUVILLAIN	Thierry
CASTAGNÉ	Didier	MENGAUD	Marc	TISSANDIER	Thierry
CAZELLES	Jean Pierre	MILHES	Marius	VIVIES	Sylvie
CAZENEUVE	Serge	MILLES	Rémi	SIORAT	Florence
DAYMIER	Marie-Gabrielle	MIQUEL	Laurent	STEIMER	John
DE LAPLAGNOLLE	Axel	NAVARRO	Karine		
ESCRICH-FONS	Esther	PERA	Annie		
FIGNES	Jean-Claude	PIC NARDESE	Lina		
GLEYSES	Lison	ROQUES	Gérard		

Pouvoirs

ARPAILLANGE	Michel	NAILLOUX	Pouvoir donné à Eva NAUTRE
BARJOU	Bernard	VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS	Pouvoir donné à Christian MERCIER
BENETTI	Mireille	PRÉSERVILLE	Pouvoir donné à VERCRUYSE
DAYMIER	Marie-Gabrielle	CARAMAN	Pouvoir donné à Jean Clément CASSAN
GLEYSES	Lison	NAILLOUX	Pouvoir donné à Eliane OBIS
GUERRA	Olivier	GARDOUCH	Pouvoir donné à Virginie MIR
HAYBRARD DANIELI	Isabelle	AVIGNONET LAURAGAIS	A donné pour à Jean-Jacques RAMADE
LABATUT	David	MONTCLAR LAURAGAIS	Pouvoir donné à Pierre Alain ROUQUAYROL
MENGAUD	Marc	LANTA	Pouvoir donné à Pierre AVERSENG
PERA	Annie	CALMONT	Pouvoir donné à Christian PORTET
PIC NARDESE	Lina	VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS	Pouvoir donné à Alexandra MAZAS CANDEIL
ROBERT	Anne-Marie	VILLENNOUVELLE	Pouvoir donné à Nicolas FEDOU
ROUVILLAIN	Thierry	LE CABANIAL	Pouvoir donné à Gilbert HEBRARD
SIORAT	Florence	SAINT PIERRE DE LAGES	Pouvoir donné à Marielle PEIRO

Nombre de membres nécessaires pour le quorum : 42

Nombre de membres titulaires présents : 44

Nombre de membres suppléants prenant part au vote : 8

Nombre de membres ayant une procuration : 14

Secrétaire de Séance : Madame Maryse MOUYSET

Suffrage exprimé : 66

Monsieur le Président informe les membres du conseil communautaire qu'afin d'optimiser la gestion de sa trésorerie la Communauté de Communes des Terres du Lauragais souhaite renouveler sa ligne de trésorerie interactive de 1 600 000 € d'une durée de 364 jours. Le montant de la ligne permettant de couvrir les besoins de trésorerie est estimé à 1 600 000 euros.

Après consultation auprès d'établissements bancaires, Monsieur le Président propose de retenir l'offre de prêt ci-dessous auprès de la CAISSE D'EPARGNE :

ETABLISSEMENT	CAISSE D'EPARGNE
Montant	700 000 €
Durée	364 jours
Taux	€STER (flooré à 0) + marge de 0.73%
Paiement des intérêts	Chaque trimestre civil par débit d'office
Commission de mouvement	0.02% Du cumul des tirages réalisés. Périodicités identiques aux intérêts
Commission de non utilisation	0.20%
Commission d'engagement	1 050 € prélevée une seule fois

Monsieur le Président, demande au conseil communautaire de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil de Communauté,

Où l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré, décide avec 1 abstention et 65 votes Pour,

- **D'approuver** l'offre établie par La Caisse d'Epargne, pour un montant de 700 000 € pour une durée de 364 jours
- **De mandater** Monsieur le Président à signer les pièces afférentes à cette affaire.
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour le contrôle de sa légalité.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

**Le Président,
PORTET Christian**

Délibération N°DL2021_212_1

OBJET : Renouvellement de la ligne de trésorerie interactive

L'an deux mille vingt et un, le dix-neuf octobre à 18h00, le Conseil Communautaire des Terres du Lauragais, légalement convoqué en date du douze octobre deux mille vingt et un, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS sous la présidence de M. Christian PORTET.

Membres titulaires présents

ADROIT	Sophie	DABAN	Evelyne	NAUTRE	Eva
AVERSENG	Pierre	DATCHARRY	Didier	OBIS	Eliane
BARTHES	Serge Jean Honore	DE LA PANOUSE	Geoffroy	PALLEJA	Patrick
BODIN	Pierre	DUMAS-PILHOU	Bertrand	PEDRERO	Roger
BOMBAIL	Jean Pierre	FAURE	Nathalie	PEIRO-FOURNIER	Marielle
BOURGAREL	Roger Laurent Valentin	FEDOU	Nicolas	PORTET	Christian
BRESSOLLES	Pierre	FERLICOT	Laurent	RAMADE	Jean-Jacques
CAMINADE	Christian	HEBRARD	Gilbert	RANC	Florence
CANAL	Blandine	KONDRYSZYN	Serge	REUSSER	Isabelle
CASES	Françoise	MAZAS CANDEIL	Alexandra	RIAL	Guilhem
CASSAN	Jean Clément	MERCIER	Christian	ROUQUAYROL	Pierre-Alain
CESSES	Evelyne	METIFEU	Marc	RUFFAT	Daniel
CLARET	Jean-Jacques	MIR	Virginie	TOUJA	Michel
CROUX	Christian	MOUYON	Bruno	VERCRUYSE	Sandrine
		MOUYSSET	Maryse	ZANATTA	Rémy

Membres suppléants représentant un titulaire

BARRAU	Valéry	RIEUMAJOU
BRET	Jean	AIGNES
CODECCO	Serge	LA SALVETAT LAURAGAIS
DELHON	Jacques	VALLESVILLES
HEDIN	Philippe	SAINT-GERMIER
JUSTAUT	Sylvain	VIEILLEVIGNE
MISSEY	Jean-Paul	SEGREVILLE
ZILLI	Jacques	BEAUVILLE

Membres titulaires absent(e)s ou excusé(e)s

ARPAILLANGE	Michel	GRAFEUILLE ROUDET	Valérie	POUILLES	Emmanuel
BARJOU	Bernard	GUERRA	Olivier	POUS	Thierry
BENETTI	Mireille	HAYBRARD DANIELI	Isabelle	ROBERT	Anne-Marie
BIGNON	Christine	IZARD	Christian	ROS-NONO	Franquette
BREIL	Christophe	LABATUT	David	ROUGÉ	Cédric
CALMEIN	François	LAFON	Claude	ROBERT	Anne-Marie
CALMETTES	François	LATCHE	Catherine	ROUVILLAIN	Thierry
CASTAGNÉ	Didier	MENGAUD	Marc	TISSANDIER	Thierry
CAZELLES	Jean Pierre	MILHES	Marius	VIVIES	Sylvie
CAZENEUVE	Serge	MILLES	Rémi	SIORAT	Florence
DAYMIER	Marie-Gabrielle	MIQUEL	Laurent	STEIMER	John
DE LAPLAGNOLLE	Axel	NAVARRO	Karine		
ESCRICH-FONS	Esther	PERA	Annie		
FIGNES	Jean-Claude	PIC NARDESE	Lina		
GLEYES	Lison	ROQUES	Gérard		

Pouvoirs

ARPAILLANGE	Michel	NAILLOUX	Pouvoir donné à Eva NAUTRE
BARJOU	Bernard	VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS	Pouvoir donné à Christian MERCIER
BENETTI	Mireille	PRÉSERVILLE	Pouvoir donné à VERCROYSE
DAYMIER	Marie-Gabrielle	CARAMAN	Pouvoir donné à Jean Clément CASSAN
GLEYES	Lison	NAILLOUX	Pouvoir donné à Eliane OBIS
GUERRA	Olivier	GARDOUCH	Pouvoir donné à Virginie MIR
HAYBRARD DANIELI	Isabelle	AVIGNONET LAURAGAIS	A donné pour à Jean-Jacques RAMADE
LABATUT	David	MONTCLAR LAURAGAIS	Pouvoir donné à Pierre Alain ROUQUAYROL
MENGAUD	Marc	LANTA	Pouvoir donné à Pierre AVERSENG
PERA	Annie	CALMONT	Pouvoir donné à Christian PORTET
PIC NARDESE	Lina	VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS	Pouvoir donné à Alexandra MAZAS CANDEIL
ROBERT	Anne-Marie	VILLENOUVELLE	Pouvoir donné à Nicolas FEDOU
ROUVILLAIN	Thierry	LE CABANIAL	Pouvoir donné à Gilbert HEBRARD
SIORAT	Florence	SAINT PIERRE DE LAGES	Pouvoir donné à Marielle PEIRO

Nombre de membres nécessaires pour le quorum : 42
 Nombre de membres titulaires présents : 44
 Nombre de membres suppléants prenant part au vote : 8
 Nombre de membres ayant une procuration : 14
 Secrétaire de Séance : Madame Maryse MOUYSSET

Suffrage exprimé : 66

Monsieur le Président informe les membres du conseil communautaire qu'afin d'optimiser la gestion de sa trésorerie la Communauté de Communes des Terres du Lauragais souhaite renouveler sa ligne de trésorerie interactive de 1 600 000 € d'une durée de 364 jours. Le montant de la ligne permettant de couvrir les besoins de trésorerie est estimé à 1 600 000 euros.

Après consultation auprès d'établissements bancaires, Monsieur le Président propose de retenir l'offre de prêt ci-dessous auprès de la BANQUE POSTALE :

ETABLISSEMENT	BANQUE POSTALE
Montant	900 000 €
Durée	364 jours
Taux	+0.63% l'an
Paiement des intérêts	Paiement trimestriel des intérêts et de la commission de non utilisation. Remboursement du capital à tout moment et au plus tard à l'échéance finale
Base de calcul	30/360 jours
Commission de non utilisation	0.15 % du Montant non utilisé payable à compter de la Date de prise d'effet du contrat trimestriellement à terme échu le 8ème jour ouvré du trimestre suivant
Commission d'engagement	900 , soit 0.10% du montant maximum payable au plus tard à la date de prise d'effet du contrat
Date d'effet du contrat	06/12/2021
Modalités d'utilisation	L'ensemble des opérations de tirage et de remboursement est effectué par internet, via la mise à disposition du service « Banque en ligne » de La Banque Postale Tirages/Versements - Procédure de Crédit d'Office privilégiée Date de réception de l'ordre en J avant 16h30 pour exécution en J+1. Toute demande de tirage/remboursement devra être réalisée au plus tard 3 jours ouvrés précédant la date d'échéance de la ligne. Montant minimum 10.000 euros pour les tirages.

Monsieur le Président, demande au conseil communautaire de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil de Communauté,

Où l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré, décide avec 1 abstention et 65 votes Pour,

- **D'approuver l'offre établie par la Banque Postale, pour un montant de 900 000 € pour une durée de 364 jours**
- **De mandater Monsieur le Président à signer les pièces afférentes à cette affaire.**
- **D'ADRESSER une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour le contrôle de sa légalité.**

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

**Le Président,
PORTET Christian**

Délibération N°DL2021_213

OBJET : Marché Acquisition, mise en œuvre et maintenance d'un logiciel des ressources humaines et de la paie et d'un logiciel de gestion comptable et financière en mode saas

L'an deux mille vingt et un, le dix-neuf octobre à 18h00, le Conseil Communautaire des Terres du Lauragais, légalement convoqué en date du douze octobre deux mille vingt et un, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS sous la présidence de M. Christian PORTEI.

Membres titulaires présents

ADROIT	Sophie	DABAN	Evelyne	NAUTRE	Eva
AVERSENG	Pierre	DATCHARRY	Didier	OBIS	Eliane
BARTHES	Serge Jean Honore	DE LA PANOUSE	Geoffroy	PALLEJA	Patrick
BODIN	Pierre	DUMAS-PILHOU	Bertrand	PEDRERO	Roger
BOMBAIL	Jean Pierre	FAURE	Nathalie	PEIRO-FOURNIER	Marielle
BOURGAREL	Roger Laurent Valentin	FEDOU	Nicolas	PORTET	Christian
BRESSOLLES	Pierre	FERLICOT	Laurent	RAMADE	Jean-Jacques
CAMINADE	Christian	HEBRARD	Gilbert	RANC	Florence
CANAL	Blandine	KONDZYSHYN	Serge	REUSSER	Isabelle
CASES	Françoise	MAZAS CANDEIL	Alexandra	RIAL	Guilhem
CASSAN	Jean Clément	MERCIER	Christian	ROUQUAYROL	Pierre-Alain
CESSSES	Evelyne	METIFEU	Marc	RUFFAT	Daniel
CLARET	Jean-Jacques	MIR	Virginie	TOUJA	Michel
CROUX	Christian	MOUYON	Bruno	VERCRUYSSSE	Sandrine
		MOUYSSET	Maryse	ZANATA	Rémy

Membres suppléants représentant un titulaire

BARRAU	Valéry	RIEUMAJOU
BRET	Jean	AIGNES
CODECCO	Serge	LA SALVETAT LAURAGAIS
DELHON	Jacques	VALLESVILLES
HEDIN	Philippe	SAINT-GERMIER
JUSTAUT	Sylvain	VIELLEVIGNE
MISSEY	Jean-Paul	SEGREVILLE
ZILLI	Jacques	BEAUVILLE

Membres titulaires absent(e)s ou excusé(e)s

ARPAILLANGE	Michel	GRAFEUILLE ROUDET	Valérie	POUILLES	Emmanuel
BARJOU	Bernard	GUERRA	Olivier	POUS	Thierry
BENETTI	Mireille	HAYBRARD DANIELI	Isabelle	ROBERT	Anne-Marie
BIGNON	Christine	IZARD	Christian	ROS-NONO	Francette
BREIL	Christophe	LABATUT	David	ROUGÉ	Cédric
CALMEIN	François	LAFON	Claude	ROBERT	Anne-Marie
CALMETTES	Francis	LATCHE	Catherine	ROUVILLAIN	Thierry
CASTAGNÉ	Didier	MENGAUD	Marc	TISSANDIER	Thierry
CAZELLES	Jean Pierre	MILHES	Marlus	VIVIES	Sylvie
CAZENEUVE	Serge	MILLÉS	Rémi	SIORAT	Florence
DAYMIER	Marie-Gabrielle	MIQUEL	Laurent	STEIMER	John
DE LAPLAGNOLLE	Axel	NAVARRO	Karine		
ESCRICH-FONS	Esther	PERA	Annie		
FIGNES	Jean-Claude	PIC NARDESE	Lina		
GLEYSES	Lison	ROQUES	Gérard		

Pouvoirs

ARPAILLANGE	Michel	NAILLOUX	Pouvoir donné à Eva NAUTRE
BARJOU	Bernard	VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS	Pouvoir donné à Christian MERCIER
BENETTI	Mireille	PRÉSERVILLE	Pouvoir donné à VERCRUYSSSE
DAYMIER	Marie-Gabrielle	CARAMAN	Pouvoir donné à Jean Clément CASSAN
GLEYSES	Lison	NAILLOUX	Pouvoir donné à Lison GLEYSES
GUERRA	Olivier	GARDOUCH	Pouvoir donné à Virginie MIR
HAYBRARD DANIELI	Isabelle	AVIGNONET LAURAGAIS	A donné pour à Jean-Jacques RAMADE
LABATUT	David	MONTCLAR LAURAGAIS	Pouvoir donné à David LABATUT
MENGAUD	Marc	LANTA	Pouvoir donné à Pierre AVERSENG
PERA	Annie	CALMONT	Pouvoir donné à Christian PORTEI
PIC NARDESE	Lina	VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS	Pouvoir donné à Alexandra MAZAS CANDEIL
ROBERT	Anne-Marie	VILLENOUVELLE	Pouvoir donné à Nicolas FEDOU
ROUVILLAIN	Thierry	LE CABANIAL	Pouvoir donné à Gilbert HEBRARD
SIORAT	Florence	SAINT PIERRE DE LAGES	Pouvoir donné à Marielle PEIRO

Nombre de membres nécessaires pour le quorum : 42

Nombre de membres titulaires présents : 44

Nombre de membres suppléants prenant part au vote : 8

Nombre de membres ayant une procuration : 14

Secrétaire de Séance : Madame Maryse MOUYSSET

Suffrage exprimé : 66

Monsieur le Président informe les membres du conseil communautaire que, La Communauté de Communes des Terres du Lauragais a lancé une consultation sous la forme d'une procédure adaptée en vertu des dispositions de l'article R.2123-1 du code de la commande publique.

La présente consultation porte sur l'acquisition, la mise en œuvre et la maintenance d'un logiciel.

Le marché comprend une tranche ferme et des tranches optionnelles.

La consultation a été publiée le 25/06/2021 et la date de réception des offres était le 24/08/2021.

Après présentation du rapport d'analyse des offres, Monsieur le Président propose de retenir l'offre négociée de CIRIL pour un montant **179 153.00 € HT** pour les années N et N+1 avec les options n°1 à 4 (gestion des candidatures, gestion des visites médicales, gestion des marchés publics et module de facturation).

Monsieur le Président, demande au conseil communautaire de bien vouloir se prononcer.

**Le Conseil de Communauté,
Où l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité**

- **D'attribuer** le marché à la société CIRIL, avec les options n°1 à 4, pour un montant de 179 153.00 € HT pour les années N et N+1.
- **D'autoriser** Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires pour la mise en œuvre de ce marché.
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour le contrôle de sa légalité.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

**Le Président,
PORTET Christian**

Délibération N°DL2021_214

OBJET : SUBVENTION POUR L'ARCHIVAGE

L'an deux mille vingt et un, le dix-neuf octobre à 18h00, le Conseil Communautaire des Terres du Lauragais, légalement convoqué en date du douze octobre deux mille vingt et un, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS sous la présidence de M. Christian PORTEY.

Membres titulaires présents

ADROIT	Sophie	DABAN	Evelyne	NAUTRE	Eva
AVERSENG	Pierre	DATCHARRY	Didier	OBIS	Eliane
BARTHES	Serge Jean Honore	DE LA PANOUSE	Geoffroy	PALLEJA	Patrick
BODIN	Pierre	DUMAS-PILHOU	Bertrand	PEDRERO	Roger
BOMBAIL	Jean Pierre	FAURE	Nathalie	PEIRO-FOURNIER	Marielle
BOURGAREL	Roger Laurent Valentin	FEDOU	Nicolas	PORTET	Christian
BRESSOLLES	Pierre	FERLICOT	Laurent	RAMADE	Jean-Jacques
CAMINADE	Christian	HEBRARD	Gilbert	RANC	Florence
CANAL	Blandine	KONDZYZYK	Serge	REUSSER	Isabelle
CASES	Françoise	MAZAS CANDEIL	Alexandra	RIAL	Guilhem
CASSAN	Jean Clément	MERCIER	Christian	ROUQUAYROL	Pierre-Alain
CESSES	Evelyne	METIFEU	Marc	RUFFAT	Daniel
CLARET	Jean-Jacques	MIR	Virginie	TOUJA	Michel
CROUX	Christian	MOUYON	Bruno	VERCRUYSE	Sandrine
		MOUYSET	Maryse	ZANATTA	Rémy

Membres suppléants représentant un titulaire

BARRAU	Valéry	RIEUMAJOU
BRET	Jean	AIGNES
CODECCO	Serge	LA SALVETAT LAURAGAIS
DELHON	Jacques	VALLESVILLES
HEDIN	Philippe	SAINT-GERMIER
JUSTAUT	Sylvain	VIEILLEVIGNE
MISSEY	Jean-Paul	SEGREVILLE
ZILLI	Jacques	BEAUVILLE

Membres titulaires absent(e)s ou excusé(e)s

ARPAILLANGE	Michel	GRAFEVILLE ROUDET	Valerie	POUILLES	Emmanuel
BARJOU	Bernard	GUERRA	Olivier	POUS	Thierry
BENETTI	Mireille	HAYBRARD DANIELI	Isabelle	ROBERT	Anne-Marie
BIGNON	Christine	IZARD	Christian	ROS-NONO	Françette
BREIL	Christophe	LABATUT	David	ROUGE	Cédric
CALMEIN	François	LAFON	Claude	ROBERT	Anne-Marie
CALMETTES	François	LATCHE	Catherine	ROUVILLAIN	Thierry
CASTAGNE	Didier	MENGAUD	Marc	TISSANDIER	Thierry
CAZELLES	Jean Pierre	MILHES	Marius	VIVIES	Sylvie
CAZENEUVE	Serge	MILLES	Rémi	SIORAT	Florence
DAYMIER	Marie-Gabrielle	MIQUEL	Laurent	STEIMER	John
DE LAPLAGNOLLE	Axel	NAVARRO	Karine		
ESCRICH-FONS	Esther	PERA	Annie		
FIGNES	Jean-Claude	PIC NARDESE	Lina		
GLEYSES	Lison	ROQUES	Gérard		

Pouvoirs

ARPAILLANGE	Michel	NAILLOUX	Pouvoir donné à Eva NAUTRE
BARJOU	Bernard	VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS	Pouvoir donné à Christian MERCIER
BENETTI	Mireille	PRÉSERVILLE	Pouvoir donné à VERCRUYSE
DAYMIER	Marie-Gabrielle	CARAMAN	Pouvoir donné à Jean Clément CASSAN
GLEYSES	Lison	NAILLOUX	Pouvoir donné à Eliane OBIS
GUERRA	Olivier	GARDOUCH	Pouvoir donné à Virginie MIR
HAYBRARD DANIELI	Isabelle	AVIGNONET LAURAGAIS	A donné pour à Jean-Jacques RAMADE
LABATUT	David	MONTCLAR LAURAGAIS	Pouvoir donné à Pierre Alain ROUQUAYROL
MENGAUD	Marc	LANTA	Pouvoir donné à Pierre AVERSENG
PERA	Annie	CALMONT	Pouvoir donné à Christian PORTET
PIC NARDESE	Lina	VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS	Pouvoir donné à Alexandra MAZAS CANDEIL
ROBERT	Anne-Marie	VILLENUEVE	Pouvoir donné à Nicolas FEDOU
ROUVILLAIN	Thierry	LE CABANIAL	Pouvoir donné à Gilbert HEBRARD
SIORAT	Florence	SAINT PIERRE DE LAGES	Pouvoir donné à Marielle PEIRO

Nombre de membres nécessaires pour le quorum : 42

Nombre de membres titulaires présents : 44

Nombre de membres suppléants prenant part au vote : 8

Nombre de membres ayant une procuration : 14

Secrétaire de Séance : Madame Maryse MOUYSET

Suffrage exprimé : 66

Monsieur le président informe les membres du conseil communautaire que dans le cadre de l'aménagement du pôle COCGANE, il convient de faire l'acquisition de rayonnage pour les archives pour un montant de 4 537.44 € HT.

Il propose de solliciter une subvention aux taux le plus élevé, au service d'archives départementale du Conseil Départemental pour cette acquisition.

Monsieur le Président, demande au conseil communautaire de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil de Communauté,

Où l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- **D'approuver** l'acquisition de rayonnage pour les archives du pôle Cocagne sis Nailloux pour un montant de 4 537, 44 € HT
- **De solliciter** au taux le plus élevé, une subvention auprès des archives départementales du conseil départemental
- **De mandater** Monsieur le Président à signer les pièces afférentes à cette affaire.
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour le contrôle de sa légalité.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

**Le Président,
PORTET Christian**

Délibération N°DL2021_215 OBJET : AC voirie 2021 Folcarde

L'an deux mille vingt et un, le dix-neuf octobre à 18h00, le Conseil Communautaire des Terres du Lauragais, légalement convoqué en date du douze octobre deux mille vingt et un, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS sous la présidence de M. Christian PORTET.

Membres titulaires présents

ADROIT	Sophie	DABAN	Evelyne	NAUTRE	Eva
AVERSENG	Pierre	DATCHARRY	Didier	OBIS	Eliane
BARTHES	Serge Jean Honore	DE LA PANOUSE	Geoffroy	PALLEJA	Patrick
BODIN	Pierre	DUMAS-PILHOU	Bertrand	PEDRERO	Roger
BOMBAIL	Jean Pierre	FAURE	Nathalie	PEIRO-FOURNIER	Marielle
BOURGAREL	Roger Laurent Valentin	FEDOU	Nicolas	PORTET	Christian
BRESSOLLES	Pierre	FERLICOT	Laurent	RAMADE	Jean-Jacques
CAMINADE	Christian	HEBRARD	Gilbert	RANC	Florence
CANAL	Blandine	KONDZYSHYN	Serge	REUSSER	Isabelle
CASES	Françoise	MAZAS CANDEIL	Alexandra	RIAL	Guilhem
CASSAN	Jean Clément	MERCIER	Christian	ROUQUAYROL	Pierre-Alain
CESSES	Evelyne	METIFEU	Marc	RUFFAT	Daniel
CLARET	Jean-Jacques	MIR	Virginie	TOUJA	Michel
CROUX	Christian	MOUYON	Bruno	VERCRUYSE	Sandrine
		MOUYSET	Maryse	ZANATTA	Rémy

Membres suppléants représentants un titulaire

BARRAU	Valéry	RIEUMAJOU
BRET	Jean	AIGNES
CODECCO	Serge	LA SALVETAT LAURAGAIS
DELHON	Jacques	VALLESVILLES
HEDIN	Philippe	SAINT-GERMIER
JUSTAUT	Sylvain	VIEILLEVIGNE
MISSEY	Jean-Paul	SEGREVILLE
ZILLI	Jacques	BEAUVILLE

Membres titulaires absent(e)s ou excusé(e)s

ARPAILLANGE	Michel	GRAFEUILLE ROUDET	Valérie	POUILLES	Emmanuel
BARJOU	Bernard	GUERRA	Olivier	POUS	Thierry
BENETTI	Mireille	HAYBRARD DANIELI	Isabelle	ROBERT	Anne-Marie
BIGNON	Christine	IZARD	Christian	ROS-NONO	Francette
BREIL	Christophe	LABATUT	David	ROUGÉ	Cédric
CALMEIN	François	LAFON	Claude	ROBERT	Anne-Marie
CALMETTES	Francis	LATCHE	Catherine	ROUVILLAIN	Thierry
CASTAGNÉ	Didier	MENGAUD	Marc	TISSANDIER	Thierry
CAZELLES	Jean Pierre	MILHES	Marius	VIVIES	Sylvie
CAZENEUVE	Serge	MILLES	Rémi	SIORAT	Florence
DAYMIER	Marie-Gabrielle	MIQUEL	Laurent	STEIMER	John
DE LAPLAGNOLLE	Axel	NAVARRO	Karine		
ESCRICH-FONS	Esther	PERA	Annie		
FIGNES	Jean-Claude	PIC NARDESE	Lina		
GLEYSES	Lison	ROQUES	Gérard		

Pouvoirs

ARPAILLANGE	Michel	NAILLOUX	Pouvoir donné à Eva NAUTRE
BARJOU	Bernard	VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS	Pouvoir donné à Christian MERCIER
BENETTI	Mireille	PRÉSERVILLE	Pouvoir donné à VERCRUYSE
DAYMIER	Marie-Gabrielle	CARAMAN	Pouvoir donné à Jean Clément CASSAN
GLEYSES	Lison	NAILLOUX	Pouvoir donné à Eliane OBIS
GUERRA	Olivier	GARDOUCH	Pouvoir donné à Virginie MIR
HAYBRARD DANIELI	Isabelle	AVIGNONET LAURAGAIS	A donné pour à Jean-Jacques RAMADE
LABATUT	David	MONTCLAR LAURAGAIS	Pouvoir donné à Pierre Alain ROUQUAYROL
MENGAUD	Marc	LANTA	Pouvoir donné à Pierre AVERSENG
PERA	Annie	CALMONT	Pouvoir donné à Christian PORTET
PIC NARDESE	Lina	VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS	Pouvoir donné à Alexandra MAZAS CANDEIL
ROBERT	Anne-Marie	VILLENOUVELLE	Pouvoir donné à Nicolas FEDOU
ROUVILLAIN	Thierry	LE CABANIAL	Pouvoir donné à Gilbert HEBRARD
SIORAT	Florence	SAINT PIERRE DE LAGES	Pouvoir donné à Marielle PEIRO

Nombre de membres nécessaires pour le quorum : 42
 Nombre de membres titulaires présents : 44
 Nombre de membres suppléants prenant part au vote : 8
 Nombre de membres ayant une procuration : 14
 Secrétaire de Séance : Madame Maryse MOUYSET

Suffrage exprimé : 66

Monsieur le Président informe l'assemblée, qu'il a été sollicité en date du 15 octobre 2021 par la commune de Folcarde pour abonder son enveloppe pool routier par l'enveloppe des attributions de compensation instaurée en 2019 (Rapport n°4 de la CLECT). En effet pour permettre à la commune de réaliser en totalité la réfection du chemin de la mare, celle-ci doit compléter son programme pool routier par un abondement via le programme AC voirie 2019-2021 pour un montant HT de 1042.50€.

Considérant que le rapport n°4 en date du 28 juin 2019 a requis la majorité qualifiée des conseils municipaux des communes membres intéressées.

Considérant que les besoins de travaux à réaliser par la commune de Folcarde pour obtenir un niveau suffisant et homogène d'entretien des voiries d'intérêt communautaire pour l'année 2021 s'élève à 1042.50€ et que la commune s'engage à financer également la part de TVA non récupérable par la communauté de communes qui s'élève à 3.30€,

Considérant que la commune a répondu favorablement à cette démarche et s'engage sur un montant de 1 045.80€ pour l'année 2021 de travaux retenu sur son attribution de compensation.

Monsieur le Président indique qu'il convient donc de modifier les attributions de compensations de la commune concernée pour l'année 2021 de la façon suivante :

COMMUNE	Montant de l'AC au 1er janvier 2021		Révision libre AC Voirie	Montant de l'AC au 31 décembre 2021	
	Montant AC à verser par la CC (739211)	Montant AC à verser par la commune (73211)		Montant AC à verser par la CC (739211)	Montant AC à verser par la commune (73211)
Folcarde	12 206,00 €		1 045,80 €	11 160,20 €	

Monsieur le Président demande au conseil communautaire de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil de Communauté,

Où l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- **D'APPROUVER** la proposition des attributions de compensation telle que présentée ci-dessus.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président pour signer toutes les pièces afférentes à cette affaire.
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour le contrôle de sa légalité.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

**Le Président,
 PORTET Christian**

Délibération N°DL2021_216

OBJET : Convention tripartite Petites Villes de demain

L'an deux mille vingt et un, le dix-neuf octobre à 18h00, le Conseil Communautaire des Terres du Lauragais, légalement convoqué en date du douze octobre deux mille vingt et un, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS sous la présidence de M. Christian PORTET.

Membres titulaires présents

ADROIT	Sophie	DABAN	Evelyne	NAUTRE	Eva
AVERSENG	Pierre	DATCHARRY	Didier	OBIS	Eliane
BARTHES	Serge Jean Honore	DE LA PANOUSE	Geoffroy	PALLEJA	Patrick
BODIN	Pierre	DUMAS-PILHOU	Bertrand	PEDRERO	Roger
BOMBAIL	Jean Pierre	FAURE	Nathalie	PEIRO-FOURNIER	Marielle
BOURGAREL	Roger Laurent Valentin	FEDOU	Nicolas	PORTET	Christian
BRESSOLLES	Pierre	FERLICOT	Laurent	RAMADE	Jean-Jacques
CAMINADE	Christian	HEBRARD	Gilbert	RANC	Florence
CANAL	Blandine	KONDYSZYN	Serge	REUSSER	Isabelle
CASES	Françoise	MAZAS CANDEIL	Alexandra	RIAL	Guilhem
CASSAN	Jean Clément	MERCIER	Christian	ROUQUAYROL	Pierre-Alain
CESSES	Evelyne	METIFEU	Marc	RUFFAT	Daniel
CLARET	Jean-Jacques	MIR	Virginie	TOUJA	Michel
CROUX	Christian	MOUYON	Bruno	VERCRUYSE	Sandrine
		MOUYSET	Maryse	ZANATTA	Rémy

Membres suppléants représentant un titulaire

BARRAU	Valéry	RIEUMAJOU
BRET	Jean	AIGNES
CODECCO	Serge	LA SALVETAT LAURAGAIS
DELHON	Jacques	VALLESVILLES
HEDIN	Philippe	SAINT-GERMIER
JUSTAUT	Sylvain	VIEILLEVIGNE
MISSEY	Jean-Paul	SEGREVILLE
ZILLI	Jacques	BEAUVILLE

Membres titulaires absent(e)s ou excusé(e)s

ARPAILLANGE	Michel	GRAFEUILLE ROUDET	Valerie	POUILLES	Emmanuel
BARJOU	Bernard	GUERRA	Olivier	POUS	Thierry
BENETTI	Mireille	HAYBRARD DANIELI	Isabelle	ROBERT	Anne-Marie
BIGNON	Christine	IZARD	Christian	ROS-NONO	Francette
BREIL	Christophe	LABATUT	David	ROUGÉ	Cédric
CALMEIN	François	LAFON	Claude	ROBERT	Anne-Marie
CALMETTES	François	LATCHE	Catherine	ROUVILLAIN	Thierry
CASTAGNÉ	Didier	MENGAUD	Marc	TISSANDIER	Thierry
CAZELLES	Jean Pierre	MILHES	Marius	VIVIES	Sylvie
CAZENELVE	Serge	MILLES	Remi	SIORAT	Florence
DAYMIER	Marie-Gabrielle	MIQUEL	Laurent	STEIMER	John
DE LAPLAGNOLLE	Axel	NAVARRO	Karine		
ESCRICH-FONS	Esther	PERA	Annie		
FIGNES	Jean-Claude	PIC NARDESE	Lina		
GLEYSES	Lison	ROQUES	Gérard		

Pouvoirs

ARPAILLANGE	Michel	NAILLOUX	Pouvoir donné à Eva NAUTRE
BARJOU	Bernard	VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS	Pouvoir donné à Christian MERCIER
BENETTI	Mireille	PRÉSERVILLE	Pouvoir donné à VERCRUYSE
DAYMIER	Marie-Gabrielle	CARAMAN	Pouvoir donné à Jean Clément CASSAN
GLEYSES	Lison	NAILLOUX	Pouvoir donné à Eliane OBIS
GUERRA	Olivier	GARDOUCH	Pouvoir donné à Virginie MIR
HAYBRARD DANIELI	Isabelle	AVIGNONET LAURAGAIS	A donné pour à Jean-Jacques RAMADE
LABATUT	David	MONTCLAR LAURAGAIS	Pouvoir donné à Pierre Alain ROUQUAYROL
MENGAUD	Marc	LANTA	Pouvoir donné à Pierre AVERSENG
PERA	Annie	CALMONT	Pouvoir donné à Christian PORTET
PIC NARDESE	Lina	VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS	Pouvoir donné à Alexandra MAZAS CANDEIL
ROBERT	Anne-Marie	VILLENOUVELLE	Pouvoir donné à Nicolas FEDOU
ROUVILLAIN	Thierry	LE CABANIAL	Pouvoir donné à Gilbert HEBRARD
SIORAT	Florence	SAINT PIERRE DE LAGES	Pouvoir donné à Marielle PEIRO

Nombre de membres nécessaires pour le quorum : 42

Nombre de membres titulaires présents : 44

Nombre de membres suppléants prenant part au vote : 8

Nombre de membres ayant une procuration : 14

Secrétaire de Séance : Madame Maryse MOUYSET

Suffrage exprimé : 66

Monsieur le Président, rappelle, le programme *Petites Villes de Demain*, piloté par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), visant à donner aux élus des communes et leurs intercommunalités de moins de 20 000 habitants qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de revitalisation pour redevenir des villes dynamiques.

Afin de donner aux collectivités les moyens de définir et de mettre en œuvre leur projet de territoire, la Banque des Territoires, en partenariat avec l'ANCT, propose une subvention pour le recrutement d'un chef de projet *Petites Villes de Demain*, durant toute la durée du programme.

La Communauté de Communes Terres du Lauragais assurera un rôle de coordination auprès du chef de projet et se portera garante de la cohérence et de la bonne articulation des opérations menées.

Dans ce cadre, une convention tripartite a été rédigée entre la communauté de communes des Terres du Lauragais et les communes de :

- Caraman, dont le siège, est situé 19 Cours Alsace Lorraine - 31460 Caraman, représenté par son Maire
- Villefranche de Lauragais, dont le siège, est situé Place Gambetta 31290 Villefranche de Lauragais, représentée par son Maire

Cette dernière détermine la liste des moyens mis à disposition par la Communauté de Communes Terres du Lauragais auprès du chef de projet *Petites Villes de Demain* afin de lui permettre d'assurer la bonne conduite des missions qui lui seront confiées par les communes de Caraman et Villefranche de Lauragais.

Cette convention fixe également les modalités de remboursements des dépenses engagées par la communauté de communes Terres du Lauragais.

Monsieur le Président demande au conseil communautaire de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil de Communauté,

Où l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- **D'APPROUVER** ladite convention entre les communes de Caraman, Villefranche de Lauragais et la Communauté de Communes des Terres du Lauragais, conformément aux dispositions prévues à ladite convention, jointe à la présente délibération.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président pour signer toutes les pièces afférentes à cette affaire.
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour le contrôle de sa légalité.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

**Le Président,
PORTET Christian**

Délibération N°DL2021_217

OBJET : convention de mise à disposition d'outils d'animation dans le cadre du Contrat territoire lecture

L'an deux mille vingt et un, le dix-neuf octobre à 18h00, le Conseil Communautaire des Terres du Lauragais, légalement convoqué en date du douze octobre deux mille vingt et un, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS sous la présidence de M. Christian PORTET.

Membres titulaires présents

ADROIT	Sophie	DABAN	Evelyne	NAUTRE	Eva
AVERSENG	Pierre	DATCHARRY	Didier	OBIS	Eliane
BARTHES	Serge Jean Honore	DE LA PANOUSE	Geoffroy	PALLEJA	Patrick
BODIN	Pierre	DUMAS-PILHOU	Bertrand	PEDRERO	Roger
BOMBAIL	Jean Pierre	FAURE	Nathalie	PEIRO-FOURNIER	Marielle
BOURGAREL	Roger Laurent Valentin	FEDOU	Nicolas	PORTET	Christian
BRESSOLLES	Pierre	FERLICOT	Laurent	RAMADE	Jean-Jacques
CAMINADE	Christian	HEBRARD	Gilbert	RANC	Florence
CANAL	Blandine	KONDRYSZYN	Serge	REUSSER	Isabelle
CASES	Françoise	MAZAS CANDEIL	Alexandra	RIAL	Guilhem
		MERCIER	Christian	ROUQUAYROL	Pierre-Alain
CESSES	Evelyne	METIFEU	Marc	RUFFAT	Daniel
CLARET	Jean-Jacques	MIR	Virginie	TOUJA	Michel
CROUX	Christian	MOUYON	Bruno	VERCRUYSE	Sandrine
		MOUYSET	Maryse	ZANATTA	Rémy

Membres suppléants représentant un titulaire

BARRAU	Valéry	RIEUMAJOU
BRET	Jean	AIGNES
CODECCO	Serge	LA SALVETAT LAURAGAIS
DELHON	Jacques	VALLESVILLES
HEDIN	Philippe	SAINT-GERMIER
JUSTAUT	Sylvain	VIEILLEVIGNE
MISSEY	Jean-Paul	SEGREVILLE
ZILLI	Jacques	BEAUVILLE

Membres titulaires absent(e)s ou excusé(e)s

ARPAILLANGE	Michel	GRAFEUILLE ROUDET	Valérie	POUILLES	Emmanuel
BARJOU	Bernard	GUERRA	Olivier	POUS	Thierry
BENETTI	Mireille	HAYBRARD DANIELI	Isabelle	ROBERT	Anne-Marie
BIGNON	Christine	IZARD	Christian	ROS-NONO	Francette
BREIL	Christophe	LABATUT	David	ROUGÉ	Cédric
CALMEIN	François	LAFON	Claude	ROBERT	Anne-Marie
CALMETTES	François	LATCHE	Catherine	ROUVILLAIN	Thierry
CASSAN	Jean Clément	MENGAUD	Marc	TISSANDIER	Thierry
CASTAGNÉ	Didier	MILHES	Marius	VIVIES	Sylvie
CAZELLES	Jean Pierre	MILLES	Rémi	SIORAT	Florence
CAZENEUVE	Serge	MIQUEL	Laurent	STEIMER	John
DAYMIER	Marie-Gabrielle	NAVARRO	Karine		
DE LAPLAGNOLLE	Axel	PERA	Annie		
ESCRICH-FONS	Esther	PIC NARDESE	Lina		
FIGNES	Jean-Claude	ROQUES	Gérard		
GLEYES	Lison				

Pouvoirs

ARPAILLANGE	Michel	NAILLOUX	Pouvoir donné à Eva NAUTRE
BARJOU	Bernard	VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS	Pouvoir donné à Christian MERCIER
BENETTI	Mireille	PRÉSERVILLE	Pouvoir donné à VERCRUYSE
GLEYES	Lison	NAILLOUX	Pouvoir donné à Lison GLEYES
GUERRA	Olivier	GARDOUCH	Pouvoir donné à Virginie MIR
HAYBRARD DANIELI	Isabelle	AVIGNONET LAURAGAIS	A donné pour à Jean-Jacques RAMADE
LABATUT	David	MONTCLAR LAURAGAIS	Pouvoir donné à David LABATUT
MENGAUD	Marc	LANTA	Pouvoir donné à Pierre AVERSENG
PERA	Annie	CALMONT	Pouvoir donné à Christian PORTET
PIC NARDESE	Lina	VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS	Pouvoir donné à Alexandra MAZAS CANDEIL
ROBERT	Anne-Marie	VILLENOUVELLE	Pouvoir donné à Nicolas FEDOU
ROUVILLAIN	Thierry	LE CABANIAL	Pouvoir donné à Gilbert HEBRARD
SIORAT	Florence	SAINT PIERRE DE LAGES	Pouvoir donné à Marielle PEIRO

Nombre de membres nécessaires pour le quorum : 42

Nombre de membres titulaires présents : 43

Nombre de membres suppléants prenant part au vote : 8

Nombre de membres ayant une procuration : 13

Secrétaire de Séance : Madame Maryse MOUYSET

Suffrage exprimé : 64

Monsieur le Président rappelle l'article 3 du Contrat territoire lecture (2021-2023), pour lequel, la Communauté de communes coordonne la mutualisation des outils d'animation et de la programmation culturelle coup de cœur du réseau de lecture de lecture publique.

La mise à disposition des outils d'animation et la programmation partagée est réalisée au bénéfice des bibliothèques et médiathèques municipales et doivent faire l'objet d'un fonctionnement entre l'intercommunalité et les communes concernées.

Ces opérations gratuites pour le public sont prises en charge par la communauté de communes des Terres du Lauragais et nécessite une convention de mise à disposition dans le cadre dudit contrat entre la communauté de communes et les communes concernées.

Monsieur le Président donne lecture de la convention et précise que :

- Dans la présente convention, la Communauté de communes des Terres du Lauragais effectue à titre gratuit le prêt d'outils d'animations après validation de la demande de réservation.
Celle-ci doit être adressée à la Communauté de communes au plus tard six mois avant la mise à disposition pour une durée convenue entre les deux parties lors de la réservation.
- La présente convention prend effet dès sa signature. Elle est conclue pour une période de prêt déterminé
- Elle peut être dénoncée par chacune des parties en cas d'annulation où de non-respect des obligations contractuelles définies.

Le Conseil de Communauté,

Où l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- **D'APPROUVER** ladite convention conformément aux dispositions prévues à ladite convention, jointe à la présente délibération.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président pour signer toutes les pièces afférentes à cette affaire.
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour le contrôle de sa légalité.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

**Le Président,
PORTET Christian**

Délibération N°DL2021_218

OBJET : Lancement de l'Appel à Projets Manifestations et actions culturelles Édition 2022

L'an deux mille vingt et un, le dix-neuf octobre à 18h00, le Conseil Communautaire des Terres du Lauragais, légalement convoqué en date du douze octobre deux mille vingt et un, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS sous la présidence de M. Christian PORTET.

Membres titulaires présents

ADROIT	Sophie	DABAN	Evelyne	NAUTRE	Eva
AVERSENG	Pierre	DATCHARRY	Didier	OBIS	Eliane
BARTHES	Serge Jean Honore	DE LA PANOUSE	Geoffroy	PALLEJA	Patrick
BODIN	Pierre	DUMAS-PILHOU	Bertrand	PEDRERO	Roger
BOMBAIL	Jean Pierre	FAURE	Nathalie	PEIRO-FOURNIER	Marielle
BOURGAREL	Roger Laurent Valentin	FEDOU	Nicolas	PORTET	Christian
BRESSOLLES	Pierre	FERLICOT	Laurent	RAMADE	Jean-Jacques
CAMNADE	Christian	HEBRARD	Gilbert	RANC	Florence
CANAL	Blandine	KONDZYSHYN	Serge	REUSSER	Isabelle
CASES	Françoise	MAZAS CANDEIL	Alexandra	RIAL	Guilhem
CESSSES	Evelyne	MERCIER	Christian	ROUQUAYROL	Pierre-Alain
CLARET	Jean-Jacques	METIFEU	Marc	RUFFAT	Daniel
CROUX	Christian	MIR	Virginie	TOUJA	Michel
		MOUYON	Bruno	VERCRUYSE	Sandrine
		MOUYSET	Maryse	ZANATTA	Rémy

Membres suppléants représentant un titulaire

BARRAU	Valéry	RIEUMAJOU
BRET	Jean	AIGNES
CODECCO	Serge	LA SALVETAT LAURAGAIS
DELHON	Jacques	VALLESVILLES
HEDIN	Philippe	SAINT-GERMIER
JUSTAUT	Sylvain	VIEILLEVIGNE
MISSEY	Jean-Paul	SEGREVILLE
ZILLI	Jacques	BEAUVILLE

Membres titulaires absent(e)s ou excusé(e)s

ARPAILLANGE	Michel	GRAFEUILLE ROUDET	Valérie	POUILLES	Emmanuel
BARJOU	Bernard	GUERRA	Olivier	POUS	Thierry
BENETTI	Mireille	HAYBRARD DANIELI	Isabelle	ROBERT	Anne-Marie
BIGNON	Christine	IZARD	Christian	ROS-NONO	Francette
BREIL	Christophe	LABATUT	David	ROUGE	Cédric
CALMEIN	François	LAFON	Claude	ROBERT	Anne-Marie
CALMETTES	François	LATCHE	Catherine	ROUVILLAIN	Thierry
CASSAN	Jean Clément	MENGAUD	Marc	TISSANDIER	Thierry
CASTAGNE	Didier	MILHES	Marius	VIVIES	Sylvie
CAZELLES	Jean Pierre	MILLES	Rémi	SIORAT	Florence
CAZENEUVE	Serge	MIQUEL	Laurent	STEIMER	John
DAYMIER	Marie-Gabrielle	NAVARRO	Karine		
DE LAPLAGNOLLE	Axel	PERA	Annie		
ESCRICH-FONS	Esther	PIC NARDESE	Lina		
FIGNES	Jean-Claude	ROQUES	Gerard		
GLEYES	Lison				

Pouvoirs

ARPAILLANGE	Michel	NAILLOUX	Pouvoir donné à Eva NAUTRE
BARJOU	Bernard	VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS	Pouvoir donné à Christian MERCIER
BENETTI	Mireille	PRÉSERVILLE	Pouvoir donné à VERCRUYSE
GLEYES	Lison	NAILLOUX	Pouvoir donné à Eliane OBIS
GUERRA	Olivier	GARDOUCH	Pouvoir donné à Virginie MIR
HAYBRARD DANIELI	Isabelle	AVIGNONET LAURAGAIS	A donné pour à Jean-Jacques RAMADE
LABATUT	David	MONTCLAR LAURAGAIS	Pouvoir donné à Pierre Alain ROUQUAYROL
MENGAUD	Marc	LANTA	Pouvoir donné à Pierre AVERSENG
PERA	Annie	CALMONT	Pouvoir donné à Christian PORTET
PIC NARDESE	Lina	VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS	Pouvoir donné à Alexandra MAZAS CANDEIL
ROBERT	Anne-Marie	VILLENOUVELLE	Pouvoir donné à Nicolas FEDOU
ROUVILLAIN	Thierry	LE CABANIAL	Pouvoir donné à Gilbert HEBRARD
SIORAT	Florence	SAINT PIERRE DE LAGES	Pouvoir donné à Marielle PEIRO

Nombre de membres nécessaires pour le quorum : 42

Nombre de membres titulaires présents : 43

Nombre de membres suppléants prenant part au vote : 8

Nombre de membres ayant une procuration : 13

Secrétaire de Séance : Madame Maryse MOUYSET

Suffrage exprimé : 64

Monsieur le Président, rappelle au conseil communautaire que l'appel à projets pour les manifestations et actions culturelles, est issu du dispositif initié en 2018 permettant, afin de soutenir des projets culturels de dimension intercommunale portés par les associations.

Le cahier des charges de ce dispositif a été modifié suite aux propositions d'un groupe de travail, qui ont été validées par la commission tourisme culture le 28 septembre 2021 :

- refonte du barème de la notation technique
- mise à jour de la grille d'analyse des dossiers
- reformulation des critères
- modification du calendrier

Cet appel à projets comprend deux types de critères :

- Des critères d'admissibilité, obligatoires qui permettent d'apprécier la recevabilité des candidatures. Ils concernent le lien du projet avec le territoire, la dimension culturelle du projet et l'ancrage territorial du porteur de projet.
- Des critères de sélection qui relèvent de l'itinérance, du partenariat, de l'accès à la culture et de l'empreinte écologique. Ces quatre critères permettent de bonifier la notation des projets.

Dans une logique de passerelle entre culture et tourisme, des accueils mobiles de l'Office de Tourisme Intercommunal seront également organisés pour une partie des événements culturels soutenus par l'intercommunalité.

En matière de financement, l'intercommunalité intervient entre 10 à 30 % du montant du projet. L'aide maximale accordée est de 2 500 €.

Planning prévisionnel :

- 1^{er} octobre 2021 : lancement de l'appel à projets
- 15 novembre 2021 : date limite de dépôt des candidatures
- 14 décembre 2021 : avis sur dossiers de candidature (commission tourisme et culture)

Monsieur le Président demande au conseil communautaire de bien vouloir se prononcer sur ledit lancement, et la participation financière de la communauté de communes.

Le Conseil de Communauté,

Où l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- **D'APPROUVER** le lancement de l'Appel à Projets Manifestations et actions culturelles - Édition 2022, tel que présenté ci-dessus.
- **D'ACCEPTER** le financement de la communauté de communes des « Terres du Lauragais » à hauteur de 10 à 30 % du montant du projet, pour une enveloppe maximale accordée de 2 500 €.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président pour signer toutes les pièces afférentes à cette affaire.
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour le contrôle de sa légalité.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

**Le Président,
PORTET Christian**

Délibération N°DL2021_219

Objet : ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ

L'an deux mille vingt et un, le dix-neuf octobre à 18h00, le Conseil Communautaire des Terres de l'Auragais, légalement convoqué en date du douze octobre deux mille vingt et un, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS sous la présidence de M. Christian PORTET.

Membres titulaires présents

ADROT	Sophie	DABAN	Evelyne	NAUTRE	Eva
BARTHES	Serge Jean Honore	DATCHARRY	Didier	OBIS	Eliane
BODIN	Pierre	DE LA PANOUSE	Geoffroy	PALLEJA	Patrick
BOMBAIL	Jean Pierre	DUMAS-PILHOU	Bertrand	PEDRERO	Roger
BOURGAREL	Roger Laurent Valentin	FAURE	Nathalie	PEIRO-FOURNIER	Marielle
BRESSOLLES	Pierre	FEDOU	Nicolas	PORTET	Christian
CAMINADE	Christian	FERLICOT	Laurent	RAMADE	Jean-Jacques
CANAL	Blandine	KONDRYSZYN	Serge	RANC	Florence
CASES	Françoise	MAZAS CANDEIL	Alexandra	REUSSER	Isabelle
CESSSES	Evelyne	MERCIER	Christian	RIAL	Gurilhem
CLARET	Jean-Jacques	METIFEU	Marc	ROUQUAYROL	Pierre-Alain
CROUX	Christian	MIR	Virginie	RUFFAT	Daniel
		MOUYON	Bruno	TOUJA	Michel
		MOUYSSSET	Maryse	VERCRUYSSSE	Sandrine
				ZANATTA	Rémy

Membres suppléants représentant un titulaire

BARRAU	Valéry	RIEUMAJOU
BRET	Jean	AIGNES
CODECCO	Serge	LA SALVETAT LAURAGAIS
DELHON	Jacques	VALLESVILLES
HEDIN	Philippe	SAINT-GERMIER
JUSTAUT	Sylvain	VIEILLEVIGNE
MISSEY	Jean-Paul	SEGREVILLE
ZILLI	Jacques	BEAUVILLE

Membres titulaires absent(e)s ou excusé(e)s

ARPAILLANGE	Michel	GRAFEUILLE ROUDET	Valérie	POUILLES	Emmanuel
AVERSENG	Pierre	GUERRA	Olivier	POUS	Thierry
BARJOU	Bernard	HAYBRARD DANIELI	Isabelle	ROBERT	Anne-Marie
BENETTI	Mireille	HEBRARD	Gilbert	ROS-NONO	Francette
BIGNON	Christine	IZARD	Christian	ROUGÉ	Cédric
BREIL	Christophe	LABATUT	David	ROBERT	Anne-Marie
CALMEIN	François	LAFON	Claude	ROUVILLAIN	Thierry
CALMETTES	François	LATCHE	Catherine	TISSANDIER	Thierry
CASSAN	Jean Clément	MENGAUD	Marc	VIVIES	Sylvie
CASTAGNE	Didier	MILHES	Marius	SIORAT	Florence
CAZELLES	Jean Pierre	MILLES	Rémi	STEIMER	John
CAZENEUVE	Serge	MIQUEL	Laurent		
DAYMIER	Marie-Gabrielle	NAVARRO	Karine		
DE LAPLAGNOLLE	Axel	PERA	Annie		
ESCRICH-FONS	Esther	PIC NARDESE	Lina		
FIGNES	Jean-Claude	ROQUES	Gérard		
GLEYSSES	Lison				

Pouvoirs

ARPAILLANGE	Michel	NAILLOUX	Pouvoir donné à Eva NAUTRE
BARJOU	Bernard	VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS	Pouvoir donné à Christian MERCIER
BENETTI	Mireille	PRÉSERVILLE	Pouvoir donné à VERCRUYSSSE
GLEYSSES	Lison	NAILLOUX	Pouvoir donné à Lison GLEYSSES
GUERRA	Olivier	GARDOUCH	Pouvoir donné à Virginie MIR
HAYBRARD DANIELI	Isabelle	AVIGNONET LAURAGAIS	A donné pour à Jean-Jacques RAMADE
LABATUT	David	MONTCLAR LAURAGAIS	Pouvoir donné à David LABATUT
PERA	Annie	CALMONT	Pouvoir donné à Christian PORTET
PIC NARDESE	Lina	VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS	Pouvoir donné à Alexandra MAZAS CANDEIL
ROBERT	Anne-Marie	VILLENNOUVELLE	Pouvoir donné à Nicolas FEDOU
SIORAT	Florence	SAINT PIERRE DE LAGES	Pouvoir donné à Marielle PEIRO

Nombre de membres nécessaires pour le quorum : 42

Nombre de membres titulaires présents : 41

Nombre de membres suppléants prenant part au vote : 8

Nombre de membres ayant une procuration : 11

Secrétaire de Séance : Madame Maryse MOUYSSSET

Suffrage exprimé : 60

Conformément à la Loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée et notamment son article 3 (1°), il est nécessaire de prendre des délibérations au cas par cas autorisant le recrutement d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour l'exécution d'une tâche occasionnelle, précisément définie et non durable, ne relevant pas de l'activité normale et permanente de la collectivité. La modification imprévue de l'activité de la collectivité nécessite le recrutement d'un ou plusieurs agents par contrat à durée déterminée pour une durée strictement limitée à l'accomplissement de travaux justifiés par cette surcharge de travail.

Le président propose de prendre la délibération pour les cas suivants :

Filière	Cadre d'emploi	Catégorie	Nbre	Validité du poste	Durée hebdomadaire
Technique	Cadre d'emploi des Adjoints Technique	C	1	12 mois maximum	8 h 00
Administrative	Cadre d'emploi des Adjoints administratifs	C	1	12 mois maximum	35 h 00
Technique	Cadre d'emploi des Technicien	B	1	12 mois maximum	35 h 00

Monsieur le Président demande au conseil de se prononcer sur la création de ce poste contractuel. Il indique par ailleurs que les crédits afférents ont été prévus au Budget Primitif 2021.

Monsieur le Président propose d'assurer la charge de la constatation des besoins concernés ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération du candidat selon la nature des fonctions et de son profil. La rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence adapté à l'emploi concerné.

Monsieur le Président demande au conseil communautaire de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil de Communauté,
Où l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré, décide avec 1 abstention et 59 votes Pour,

- D'APPROUVER la création des postes tel que présentés ci-dessus.
- De DONNER mandat à Monsieur le Président pour toute décision en rapport avec ces recrutements et leurs rémunérations étant précisé que ces derniers seront limités à l'indice du grade de référence adapté aux emplois concernés dont les crédits sont prévus au Budget 2021.
- D'ADRESSER une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour le contrôle de sa légalité.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le Président,
PORTET Christian

Délibération N°DL2021_220

Objet : ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITÉ

L'an deux mille vingt et un, le dix-neuf octobre à 18h00, le Conseil Communautaire des Terres du Lauragais, légalement convoqué en date du douze octobre deux mille vingt et un, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS sous la présidence de M. Christian PORTET.

Membres titulaires présents

ADROIT	Sophie	DABAN	Evelyne	NAUTRE	Eva
BARTHES	Serge Jean Honore	DATCHARRY	Didier	OBIS	Eliane
BODIN	Pierre	DE LA PANOUSE	Geoffroy	PALLEJA	Patrick
BOMBAIL	Jean Pierre	DUMAS-PILHOU	Bertrand	PEDRERO	Roger
BOURGAREL	Roger Laurent Valentin	FAURE	Nathalie	PEIRO-FOURNIER	Marielle
BRESSOLLES	Pierre	FEDOU	Nicolas	PORTET	Christian
CAMINADE	Christian	FERLICOT	Laurent	RAMADE	Jean-Jacques
CANAL	Blandine	KONDRYSZYN	Serge	RANC	Florence
CASES	Françoise	MAZAS CANDEIL	Alexandra	REUSSER	Isabelle
CESSSES	Evelyne	MERCIER	Christian	RIAL	Guilhem
CLARET	Jean-Jacques	METIFEU	Marc	ROUQUAYROL	Pierre-Alain
CROUX	Christian	MIR	Virginie	RUFFAT	Daniel
		MOUYON	Bruno	TOUJA	Michel
		MOUYSET	Maryse	VERCRUYSE	Sandrine
				ZANATTA	Rémy

Membres suppléants représentant un titulaire

BARRAU	Valéry	RIEUMAJOU
BRET	Jean	AIGNES
CODECCO	Serge	LA SALVETAT LAURAGAIS
DELHON	Jacques	VALLESVILLES
HEDIN	Philippe	SAINT-GERMIER
JUSTAUT	Syvaln	VIEILLEVIGNE
MISSEY	Jean-Paul	SEGREVILLE
ZILLI	Jacques	BEAUVILLE

Membres titulaires absent(e)s ou excusé(e)s

ARPAILLANGE	Michel	GRAFEUILLE ROUDET	Valérie	POUILLES	Emmanuel
AVERSENG	Pierre	GUERRA	Olivier	POUS	Thierry
BARJOU	Bernard	HAYBRARD DANIELI	Isabelle	ROBERT	Anne-Marie
BENETTI	Mireille	HEBRARD	Gilbert	ROS-NONO	Françette
BIGNON	Christine	IZARD	Christian	ROUGE	Cédric
BREIL	Christophe	LABATUT	David	ROBERT	Anne-Marie
CALMEIN	François	LAFON	Claude	ROUVILLAIN	Thierry
CALMETTES	Francis	LATCHE	Catherine	TISSANDIER	Thierry
CASSAN	Jean Clément	MENGAUD	Marc	VIVIES	Sylvie
CASTAGNÉ	Didier	MILHES	Marius	SIORAT	Florence
CAZELLES	Jean Pierre	MILLES	Rémi	STEIMER	John
CAZENEUVE	Serge	MIQUEL	Laurent		
DAYMIER	Marie-Gabrielle	NAVARRO	Karine		
DE LAPLAGNOLLE	Axel	PERA	Annie		
ESCRICH-FONS	Esther	PIC HARDESE	Lina		
FIGNES	Jean-Claude	ROQUES	Gérard		
GLEYES	Lison				

Pouvoirs

ARPAILLANGE	Michel	NAILLOUX	Pouvoir donné à Eva NAUTRE
BARJOU	Bernard	VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS	Pouvoir donné à Christian MERCIER
BENETTI	Mireille	PRÉSERVILLE	Pouvoir donné à VERCRUYSE
GLEYES	Lison	NAILLOUX	Pouvoir donné à Lison GLEYES
GUERRA	Olivier	GARDOUCH	Pouvoir donné à Virginie MIR
HAYBRARD DANIELI	Isabelle	AVIGNONET LAURAGAIS	A donné pour à Jean-Jacques RAMADE
LABATUT	David	MONTCLAR LAURAGAIS	Pouvoir donné à David LABATUT
PERA	Annie	CALMONT	Pouvoir donné à Christian PORTET
PIC HARDESE	Lina	VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS	Pouvoir donné à Alexandra MAZAS CANDEIL
ROBERT	Anne-Marie	VILLENOUVELLE	Pouvoir donné à Nicolas FEDOU
SIORAT	Florence	SAINT PIERRE DE LAGES	Pouvoir donné à Marielle PEIRO

Nombre de membres nécessaires pour le quorum : 42

Nombre de membres titulaires présents : 41

Nombre de membres suppléants prenant part au vote : 8

Nombre de membres ayant une procuration : 11

Secrétaire de Séance : Madame Maryse MOUYSET

Suffrage exprimé : 60

Conformément à la Loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée et notamment son article 3 (2°), il est nécessaire de prendre des délibérations au cas par cas autorisant le recrutement d'agents contractuels pour un accroissement saisonnier d'activité, pour l'exécution d'une tâche saisonnière, précisément définie et non durable, ne relevant pas de l'activité normale et permanente de la collectivité. La modification imprévue de l'activité de la collectivité nécessite le recrutement d'un ou plusieurs agents par contrat à durée déterminée pour une durée strictement limitée à l'accomplissement de travaux justifiés par cette surcharge de travail.

Le président propose de prendre la délibération pour le cas suivant :

Filière	Cadre d'emploi	Catégorie	Nbre	Validité du poste	Durée hebdomadaire
Médico-sociale	Cadre d'emploi des Auxiliaires de Puériculture	C	1	6 mois maximum	35 h

Monsieur le Président demande au conseil de se prononcer sur la création de ce poste contractuel. Il indique par ailleurs que les crédits afférents ont été prévus au Budget Primitif 2021. Monsieur le Président propose d'assurer la charge de la constatation du besoin concerné ainsi que de la détermination du niveau de recrutement et de rémunération du candidat selon la nature des fonctions et de son profil. La rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence adapté à l'emploi concerné.

Monsieur le Président demande au conseil communautaire de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil de Communauté,
Où l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré, décide avec 1 abstention et 59 votes Pour,

- D'APPROUVER la création du poste tel que présenté ci-dessus.
- De DONNER mandat à Monsieur le Président pour toute décision en rapport avec ce recrutement et sa rémunération étant précisé que cette dernière sera limitée à l'indice du grade de référence adapté à l'emploi concerné dont les crédits sont prévus au Budget 2021.
- D'ADRESSER une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour le contrôle de sa légalité.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le Président,
PORTET Christian

Délibération N°DL2021_221 Objet : Emplois permanents

L'an deux mille vingt et un, le dix-neuf octobre à 18h00, le Conseil Communautaire des Terres du Lauragais, légalement convoqué en date du douze octobre deux mille vingt et un, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS sous la présidence de M. Christian PORTET.

Membres titulaires présents

ADROIT	Sophie	DABAN	Evelyne	NAUTRE	Eva
BARTHES	Serge Jean Honore	DATCHARRY	Didier	OBIS	Eliane
BODIN	Pierre	DE LA PANOUSE	Geoffroy	PALLEJA	Patrick
BOMBAH	Jean Pierre	DUMAS-PILHOU	Bertrand	PEDRERO	Roger
BOURGAREL	Roger Laurent Valentin	FAURE	Nathalie	PEIRO-FOURNIER	Mariette
BRESSOLLES	Pierre	FEDOU	Nicolas	PORTET	Christian
CAMINADE	Christian	FERLICOT	Laurent	RAMADE	Jean-Jacques
CANAL	Blandine	KONDREYSZYN	Serge	RANC	Florence
CASES	Françoise	MAZAS CANDEIL	Alexandra	REUSSER	Isabelle
CESSES	Evelyne	MERCIER	Christian	RIAL	Guilhem
CLARET	Jean-Jacques	METFEU	Marc	ROUQUAYROL	Pierre-Alain
CROUX	Christian	MIR	Virginie	RUFFAT	Daniel
		MOUYON	Bruno	TOUJA	Michel
		MOUYSET	Maryse	VERCRUYSE	Sandrine
				ZANATTA	Rémy

Membres suppléants représentant un titulaire

BARRAU	Valéry		RIEMAJOU
BRET	Jean		AGNES
CODECCO	Serge		LA SALVETAT LAURAGAIS
DELHON	Jacques		VALLESVILLES
HEDIN	Philippe		SAINT-GERMIER
JUSTAUT	Sylvain		VIEILLEVIGNE
MISSEY	Jean-Paul		SEGREVILLE
ZILLI	Jacques		BEAUVILLE

Membres titulaires absents(e)s ou excusé(e)s

ARPAILLANGE	Michel	GRAFEUILLE ROUDET	Valérie	POUILLES	Emmanuel
AVERSENG	Pierre	GUERRA	Olivier	POUS	Thierry
BARJOU	Bernard	HAYBRARD DANIELI	Isabelle	ROBERT	Anne-Marie
BENETTI	Mireille	HEBRARD	Gilbert	ROS-NONO	Francoise
BIGNON	Christine	IZARD	Christian	ROUGE	Cédric
BREIL	Christophe	LABATUT	David	ROBERT	Anne-Marie
CALMEIN	François	LAFON	Claude	ROUVILLAIN	Thierry
CALMETTES	Francis	LATCHE	Catherine	TISSANDIER	Thierry
CASSAN	Jean Clément	MENGAUD	Marc	VIVIES	Sylvie
CASTAGNE	Didier	MILHES	Marius	SIORAT	Florence
CAZELLES	Jean Pierre	MILLÉS	Rémi	STEIMER	John
CAZENEUVE	Serge	MIQUEL	Laurent		
DAYMIER	Marie-Gabrielle	NAVARRO	Karine		
DE LAPLAGNOLLE	Axel	PERA	Annie		
ESCRICH-FONS	Esther	PIC HARDESE	Lina		
FIGNES	Jean-Claude	ROQUES	Gérard		
GLEYSES	Lison				

Pouvoirs

ARPAILLANGE	Michel	MAILLOUX	Pouvoir donné à Eva NAUTRE
BARJOU	Bernard	VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS	Pouvoir donné à Christian MERCIER
BENETTI	Mireille	PRÉSERVILLE	Pouvoir donné à VERCRUYSE
GLEYSES	Lison	MAILLOUX	Pouvoir donné à Lison GLEYSES
GUERRA	Olivier	GARDOUCH	Pouvoir donné à Virginie MIR
HAYBRARD DANIELI	Isabelle	AVIGNONET LAURAGAIS	A donné pour à Jean-Jacques RAMADE
LABATUT	David	MONTCLAR LAURAGAIS	Pouvoir donné à David LABATUT
PERA	Annie	CALMONT	Pouvoir donné à Christian PORTET
PIC HARDESE	Lina	VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS	Pouvoir donné à Alexandra MAZAS CANDEIL
ROBERT	Anne-Marie	VILLENNOUVELLE	Pouvoir donné à Nicolas FEDOU
SIORAT	Florence	SAINT PIERRE DE LAGES	Pouvoir donné à Mariette PEIRO

Nombre de membres nécessaires pour le quorum : 42

Nombre de membres titulaires présents : 41

Nombre de membres suppléants prenant part au vote : 8

Nombre de membres ayant une procuration : 11

Secrétaire de Séance : Madame Maryse MOUYSET

Suffrage exprimé : 60

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, le Président propose de créer des emplois permanents comme suit :

Filière	Cadre d'emploi	Cat	Nbre	Durée hebdomadaire
Administrative	Cadre d'emploi des Adjoints Administratifs	C	1	17h30
Technique	Cadre d'emploi des Agents de Maîtrise	C	1	35 h

Monsieur le Président demande aux membres présents de se prononcer sur ces créations d'emplois permanents.

Il précise ensuite que si les emplois en question ne sont pas pourvus par un fonctionnaire, ils pourront être occupés par des agents contractuels en application des articles 3-2 ou 3-3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la présente loi.

Le Conseil de Communauté,
Où l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré, décide avec 1 abstention et 59 votes Pour,

- D'APPROUVER les créations d'emplois permanents tels que présentés ci-dessus, dont les crédits sont prévus au budget 2021.
- De DONNER mandat à Monsieur le Président pour signer toutes pièces utiles à cette affaire.
- D'ADRESSER une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour le contrôle de sa légalité.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le Président,
PORTET Christian

Délibération N° DL2021_222

**OBJET : Proposition d'accord suite à la médiation menée dans le cadre du dossier PEILLET
c/Communauté de communes des Terres du Lauragais**

L'an deux mille vingt et un, le dix-neuf octobre à 18h00, le Conseil Communautaire des Terres du Lauragais, légalement convoqué en date du douze octobre deux mille vingt et un, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS sous la présidence de M. Christian PORTET.

Membres titulaires présents

ADROIT	Sophie	DABAN	Evelyne	NAUTRE	Eva
BARTHES	Serge Jean Honore	DATCHARRY	Didier	OBIS	Eliane
BODIN	Pierre	DE LA PANOUSE	Geoffroy	PALLEJA	Patrick
BOMBAIL	Jean Pierre	DUMAS-PILHOU	Bertrand	PEDRERO	Roger
BOURGAREL	Roger Laurent Valentin	FAURE	Nathalie	PEIRO-FOURNIER	Marielle
BRESSOLLES	Pierre	FEDOU	Nicolas	PORTET	Christian
CAMINADE	Christian	FERLICOT	Laurent	RAMADE	Jean-Jacques
CANAL	Blandine	KONDRYSZYN	Serge	RANC	Florence
CASES	Françoise	MAZAS CANDEIL	Alexandra	REUSSER	Isabelle
CESSSES	Evelyne	MERCIER	Christian	RIAL	Guilhem
CLARET	Jean-Jacques	METIFEU	Marc	ROUQUAYROL	Pierre-Alain
CROUX	Christian	MIR	Virginie	RUFFAT	Daniel
		MOUYON	Bruno	TOUJA	Michel
		MOUYSET	Maryse	VERCRUYSSSE	Sandrine
				ZANATTA	Rémy

Membres suppléants représentant un titulaire

BARRAU	Valéry	RIEUMAJOU
BRET	Jean	AIGNES
CODECCO	Serge	LA SALVETAT LAURAGAIS
DELHON	Jacques	VALLESVILLES
HEDIN	Philippe	SAINT-GERMIER
JUSTAUT	Sylvain	VIEILLEVIGNE
MISSEY	Jean-Paul	SEGREVILLE
ZILLI	Jacques	BEAUVILLE

Membres titulaires absent(e)s ou excusé(e)s

ARPAILLANGE	Michel	GRAFEUILLE ROUDET	Valérie	POUILLES	Emmanuel
AVERSENG	Pierre	GUERRA	Olivier	POUS	Thierry
BARJOU	Bernard	HAYBRARD DANIELI	Isabelle	ROBERT	Anne-Marie
BENETTI	Mireille	HEBRARD	Gilbert	ROS-NONO	Francette
BIGNON	Christine	IZARD	Christian	ROUGÉ	Cédric
BREIL	Christophe	LABATUT	David	ROBERT	Anne-Marie
CALMEIN	François	LAFON	Claude	ROUVILLAIN	Thierry
CALMETTES	Francis	LATCHE	Catherine	TISSANDIER	Thierry
CASSAN	Jean Clément	MENGAUD	Marc	VIVIES	Sylvie
CASTAGNÉ	Didier	MILHES	Marius	SIORAT	Florence
CAZELLES	Jean Pierre	MILLÉS	Rémi	STEIMER	John
CAZENEUVE	Serge	MIQUEL	Laurent		
DAYMIER	Marie-Gabrielle	NAVARRO	Karine		
DE LAPLAGNOLLE	Axel	PERA	Annie		
ESCRICH-FONS	Esther	PIC NARDESE	Lina		
FIGNES	Jean-Claude	ROQUES	Gérard		
GLEYSSES	Lison				

Pouvoirs

ARPAILLANGE	Michel	NAILLOUX	Pouvoir donné à Eva NAUTRE
BARJOU	Bernard	VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS	Pouvoir donné à Christian MERCIER
BENETTI	Mireille	PRÉSERVILLE	Pouvoir donné à VERCRUYSSSE
GLEYSSES	Lison	NAILLOUX	Pouvoir donné à Eliane OBIS
GUERRA	Olivier	GARDOUCH	Pouvoir donné à Virginie MIR
HAYBRARD DANIELI	Isabelle	AVIGNONET LAURAGAIS	A donné pour à Jean-Jacques RAMADE
LABATUT	David	MONTCLAR LAURAGAIS	Pouvoir donné à Pierre Alain ROUQUAYROL
PERA	Annie	CALMONT	Pouvoir donné à Christian PORTET
PIC NARDESE	Lina	VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS	Pouvoir donné à Alexandra MAZAS CANDEIL
ROBERT	Anne-Marie	VILLENNOUVELLE	Pouvoir donné à Nicolas FEDOU
SIORAT	Florence	SAINT PIERRE DE LAGES	Pouvoir donné à Marielle PEIRO

Nombre de membres nécessaires pour le quorum : 42

Nombre de membres titulaires présents : 41

Nombre de membres suppléants prenant part au vote : 8

Nombre de membres ayant une procuration : 11

Secrétaire de Séance : Madame Maryse MOUYSET

Suffrage exprimé : 60

Monsieur le président rappelle la délibération 2020-210 par laquelle le conseil communautaire l'a autorisé à ester en défense dans le cadre de la requête n°2004813-3 introduite devant le Tribunal Administratif de Toulouse, par Monsieur PEILLET

Monsieur le président rappelle la requête initiale déposée par monsieur PEILLET :

- *Annuler la décision de rejet de la demande préalable,*
- *Condamner la communauté de communes Terres du Lauragais à verser à Monsieur PEILLET une somme de 52 414 euros en réparation des préjudices causés à raison du comportement fautif de celle-ci,*
- *Dire que cette somme portera intérêts à compter de la réception de la déclaration préalable indemnitaire par la communauté de communes Terres du Lauragais et que les intérêts seront capitalisés à chaque échéance annuelle pour produire eux-mêmes intérêts,*
- *Condamner la communauté de communes Terres du Lauragais à verser à la SELARL CAIRN AVOCATS représentée par Maire Neige CHABOUSSOU une somme de 2 000 euros en application des articles 37, alinéa 2 de la loi du 10 juillet 1991 et L761-1 du Code de Justice Administrative.*

Monsieur le président rappelle ensuite la délibération 2021-094 par laquelle le conseil communautaire l'a autorisé à engager et à assurer le suivi d'une procédure de médiation dans le cadre du dossier PEILLET c/Communauté de communes des Terres du Lauragais.

Suite à cette procédure de médiation, Monsieur le président fait part aux membre du conseil communautaire qu'un accord pourrait être trouvé entre les deux parties, permettant de mettre fin au contentieux sur la base 12 339 euros.

Ce montant comprend 3.839 euros au titre du préjudice matériel, 7.000 euros de dommages et intérêts au titre des troubles dans les conditions d'existence et le préjudice moral, et enfin 1.500 euros au titre de la rémunération de l'avocat de Monsieur PEILLET.

En contrepartie, Monsieur PEILLET s'engage à se désister définitivement du contentieux actuellement en cours devant la juridiction.

Monsieur le président propose donc aux membres du conseil d'accepter une indemnisation de Monsieur PEILLET à hauteur de 12 339 euros pour mettre fin au contentieux.

**Le Conseil de Communauté,
Où l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité**

- **D'APPROUVER** une indemnisation de Monsieur PEILLET à hauteur de 12 339€ pour mettre fin au contentieux.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à cette affaire.
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour le contrôle de sa légalité.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

**Le Président,
PORTET Christian**

Délibération N°DL2021_223

OBJET : Annule et remplace DL2021_213 : erreur matérielle

Marché Acquisition, mise en œuvre et maintenance d'un logiciel des ressources humaines et de la paie et d'un logiciel de gestion comptable et financière en mode saas

L'an deux mille vingt et un, le dix-neuf octobre à 18h00, le Conseil Communautaire des Terres du Lauragais, légalement convoqué en date du douze octobre deux mille vingt et un, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS sous la présidence de M. Christian PORTEY.

Membres titulaires présents

ADROIT	Sophie	DABAN	Evelyne	NAUTRE	Eva
AVERSENG	Pierre	DATCHARRY	Didier	OBIS	Eliane
BARTHES	Serge Jean Honore	DE LA PANOUSE	Geoffroy	PALLEJA	Patrick
BODIN	Pierre	DUMAS-PILHOU	Bertrand	PEDRERO	Roger
BOMBAIL	Jean Pierre	FAURE	Nathalie	PEIRO-FOURNIER	Marielle
BOURGAREL	Roger Laurent Valentin	FEDOU	Nicolas	PORTET	Christian
BRESSOLLES	Pierre	FERLICOT	Laurent	RAMADE	Jean-Jacques
CAMINADE	Christian	HEBRARD	Gilbert	RANC	Florence
CANAL	Blandine	KONDZYSHYN	Serge	REUSSER	Isabelle
CASES	Françoise	MAZAS CANDEIL	Alexandra	RIAL	Guilhem
CASSAN	Jean Clément	MERCIER	Christian	ROUQUAYROL	Pierre-Alain
CESSES	Evelyne	METIFEU	Marc	RUFFAT	Daniel
CLARET	Jean-Jacques	MIR	Virginie	TOUJA	Michel
CROUX	Christian	MOUYON	Bruno	VERCRUYSE	Sandrine
		MOUYSET	Maryse	ZANATTA	Rémy

Membres suppléants représentant un titulaire

BARRAU	Valéry	RIEUMAJOU
BRET	Jean	AIGNES
CODECCO	Serge	LA SALVETAT LAURAGAIS
DELHON	Jacques	VALLESVILLES
HEDIN	Philippe	SAINT-GERMIER
JUSTAUT	Sylvain	VIEILLEVIGNE
MISSEY	Jean-Paul	SEGREVILLE
ZILLI	Jacques	BEAUVILLE

Membres titulaires absent(e)s ou excusé(e)s

ARPAILLANGE	Michel	GRAFEUILLE ROUDET	Valérie	POUILLES	Emmanuel
BARJOU	Bernard	GUERRA	Olivier	POUS	Thierry
BENETTI	Mireille	HAYBRARD DANIELI	Isabelle	ROBERT	Anne-Marie
BIGNON	Christine	IZARD	Christian	ROS-NONO	Franquette
BREIL	Christophe	LABATUT	David	ROUGÉ	Cédric
CALMEIN	François	LAFON	Claude	ROBERT	Anne-Marie
CALMETTES	François	LATCHE	Catherine	ROUVILLAIN	Thierry
CASTAGNÉ	Didier	MENGAUD	Marc	TISSANDIER	Thierry
CAZELLES	Jean Pierre	MILHES	Marlus	VIVIES	Sylvie
CAZENEUVE	Serge	MILLES	Rémi	SIORAT	Florence
DAYMIER	Marie-Gabrielle	MIQUEL	Laurent	STEIMER	John
DE LAPLAGNOLLE	Axel	NAVARRO	Karine		
ESCRICH-FONS	Esther	PERA	Annie		
FIGNES	Jean-Claude	PIC NARDESE	Lina		
GLEYSES	Lison	ROQUES	Gerard		

Pouvoirs

ARPAILLANGE	Michel	NAILLOUX	Pouvoir donné à Eva NAUTRE
BARJOU	Bernard	VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS	Pouvoir donné à Christian MERCIER
BENETTI	Mireille	PRÉSERVILLE	Pouvoir donné à VERCROYSE
DAYMIER	Marie-Gabrielle	CARAMAN	Pouvoir donné à Jean Clément CASSAN
GLEYSES	Lison	NAILLOUX	Pouvoir donné à Eliane OBIS
GUERRA	Olivier	GARDOUCH	Pouvoir donné à Virginie MIR
HAYBRARD DANIELI	Isabelle	AVIGNONET LAURAGAIS	A donné pour à Jean-Jacques RAMADE
LABATUT	David	MONTCLAR LAURAGAIS	Pouvoir donné à Pierre Alain ROUQUAYROL
MENGAUD	Marc	LANTA	Pouvoir donné à Pierre AVERSENG
PERA	Annie	CALMONT	Pouvoir donné à Christian PORTET
PIC NARDESE	Lina	VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS	Pouvoir donné à Alexandra MAZAS CANDEIL
ROBERT	Anne-Marie	VILLENNOUVELLE	Pouvoir donné à Nicolas FEDOU
ROUVILLAIN	Thierry	LE CABANIAL	Pouvoir donné à Gilbert HEBRARD
SIORAT	Florence	SAINT PIERRE DE LAGES	Pouvoir donné à Marielle PEIRO

Nombre de membres nécessaires pour le quorum : 42

Nombre de membres titulaires présents : 44

Nombre de membres suppléants prenant part au vote : 8

Nombre de membres ayant une procuration : 14

Secrétaire de Séance : Madame Maryse MOUYSET

Suffrage exprimé : 66

La délibération DL2021_213 est entachée d'une simple erreur matérielle, ne produisant aucune interférence sur les effets juridiques de la délibération 2021_213 : erreur sur les pouvoirs de Mme Lison GLEYESES donné Mme Lison GLEYESES à et Mr David LABATUT donné à Mr David LABATUT Remplacements de l'erreur matériel effectué comme suit :

GLEYESES	Lison	NAILLOUX	Pouvoir donné à Eliane OBIS
LABATUT	David	MONTCLAR LAURAGAIS	Pouvoir donné à Pierre Alain ROUQUAYROL

Monsieur le Président informe les membres du conseil communautaire que, La Communauté de Communes des Terres du Lauragais a lancé une consultation sous la forme d'une procédure adaptée en vertu des dispositions de l'article R.2123-1 du code de la commande publique.

La présente consultation porte sur l'acquisition, la mise en œuvre et la maintenance d'un logiciel.

Le marché comprend une tranche ferme et des tranches optionnelles.

La consultation a été publiée le 25/06/2021 et la date de réception des offres était le 24/08/2021.

Après présentation du rapport d'analyse des offres, Monsieur le Président propose de retenir l'offre négociée avec les options n°1 à 4 (gestion des candidatures, gestion des visites médicales, gestion des marchés publics et module de facturation) de CIRIL pour un montant de 154 304 € HT d'investissement pour l'année N et 24 849 € HT de maintenance et d'hébergement pour les années N+1 et suivantes sous réserve de révision de prix selon les clauses du marché.

Monsieur le Président, demande au conseil communautaire de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil de Communauté,

Oui l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- D'attribuer le marché à la société CIRIL, avec les options n°1 à 4, un montant de 154 304 € HT d'investissement pour l'année N et 24 849 € HT de maintenance et d'hébergement pour les années N+1 et suivantes sous réserve de révision de prix selon les clauses du marché.
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes pour la mise en œuvre de ce marché.
- D'ADRESSER une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour le contrôle de sa légalité.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

**Le Président,
PORTET Christian**

Délibération N°DL2021_224

Objet : ANNULE ET REMPLACE POUR ERREUR MATERIELLE : DL2021_219 ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ

L'an deux mille vingt et un, le dix-neuf octobre à 18h00, le Conseil Communautaire des Terres du Lauragais, légalement convoqué en date du douze octobre deux mille vingt et un, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS sous la présidence de M. Christian PORTET.

Membres titulaires présents

ADROIT	Sophie	DABAN	Evelyne	NAUTRE	Eva
BARTHES	Serge Jean Honore	DATCHARRY	Didier	OBIS	Eliane
BODIN	Pierre	DE LA PANOUSE	Geoffroy	PALLEJA	Patrick
BOMBAIL	Jean Pierre	DUMAS-PILHOU	Bertrand	PEDRERO	Roger
BOURGAREL	Roger Laurent Valentin	FAURE	Nathalie	PEIRO-FOURNIER	Marielle
BRESSOLLES	Pierre	FEDOU	Nicolas	PORTET	Christian
CAMINADE	Christian	FERLICOT	Laurent	RAMADE	Jean-Jacques
CANAL	Blandine	KONDRYSZYN	Serge	RANC	Florence
CASES	Françoise	MAZAS CANDEIL	Alexandra	REUSSER	Isabelle
CESSSES	Evelyne	MERCIER	Christian	RIAL	Guilhem
CLARET	Jean-Jacques	METIFEU	Marc	ROUQUAYROL	Pierre-Alain
CROUX	Christian	MIR	Virginie	RUFFAT	Daniel
		MOUYON	Bruno	TOUJA	Michel
		MOUYSSSET	Maryse	VERCRUYSSSE	Sandrine
				ZANATTA	Rémy

Membres suppléants représentant un titulaire

BARRAU	Valéry	RIEUMAJOU
BRET	Jean	AIGNES
CODECCO	Serge	LA SALVETAT LAURAGAIS
DELHON	Jacques	VALLESVILLES
HEDIN	Philippe	SAINT-GERMIER
JUSTAUT	Sylvain	VIEILLEVIGNE
MISSEY	Jean-Paul	SEGREVILLE
ZILLI	Jacques	BEAUVILLE

Membres titulaires absent(e)s ou excusé(e)s

ARPAILLANGE	Michel	GRAFEUILLE ROUDET	Valérie	POUILLES	Emmanuel
AVERSENG	Pierre	GUERRA	Olivier	POUS	Thierry
BARJOU	Bernard	HAYBRARD DANIELI	Isabelle	ROBERT	Anne-Marie
BENETTI	Mireille	HEBRARD	Gilbert	ROS-NONO	Francette
BIGNON	Christine	IZARD	Christian	ROUGE	Cédric
BREIL	Christophe	LABATUT	David	ROBERT	Anne-Marie
CALMEIN	François	LAFON	Claude	ROUVILLAIN	Thierry
CALMETTES	Francis	LATCHE	Catherine	TISSANDIER	Thierry
CASSAN	Jean Clément	MENGAUD	Marc	VIVIES	Sylvie
CASTAGNÉ	Didier	MILHES	Marius	SIORAT	Florence
CAZELLES	Jean Pierre	MILLÉS	Rémi	STEIMER	John
CAZENEUVE	Serge	MIQUEL	Laurent		
DAYMIER	Marie-Gabrielle	NAVARRO	Karine		
DE LAPLAGNOLLE	Axel	PERA	Annie		
ESCRICH-FONS	Esther	PIC NARDESE	Lina		
FIGNES	Jean-Claude	ROQUES	Gérard		
GLEYESSES	Lison				

Pouvoirs

ARPAILLANGE	Michel	NAILLOUX	Pouvoir donné à Eva NAUTRE
BARJOU	Bernard	VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS	Pouvoir donné à Christian MERCIER
BENETTI	Mireille	PRÉSERVILLE	Pouvoir donné à VERCRUYSSSE
GLEYESSES	Lison	NAILLOUX	Pouvoir donné à Eliane OBIS
GUERRA	Olivier	GARDOUCH	Pouvoir donné à Virginie MIR
HAYBRARD DANIELI	Isabelle	AVIGNONET LAURAGAIS	A donné pour à Jean-Jacques RAMADE
LABATUT	David	MONTCLAR LAURAGAIS	Pouvoir donné à Pierre Alain ROUQUAYROL
PERA	Annie	CALMONT	Pouvoir donné à Christian PORTET
PIC NARDESE	Lina	VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS	Pouvoir donné à Alexandra MAZAS CANDEIL
ROBERT	Anne-Marie	VILLENNOUVELLE	Pouvoir donné à Nicolas FEDOU
SIORAT	Florence	SAINT PIERRE DE LAGES	Pouvoir donné à Marielle PEIRO

Nombre de membres nécessaires pour le quorum : 42

Nombre de membres titulaires présents : 41

Nombre de membres suppléants prenant part au vote : 8

Nombre de membres ayant une procuration : 11

Secrétaire de Séance : Madame Maryse MOUYSSSET

Suffrage exprimé : 60

La délibération DL2021_219 ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ est entachée d'une simple erreur matérielle, ne produisant aucune interférence sur les effets juridiques de la délibération 2021_219 : erreur sur les pouvoirs de Mme Lison GLEYSES donné Mme Lison GLEYSES à et Mr David LABATUT donné à Mr David LABATUT

Remplacements de l'erreur matériel effectué comme suit :

GLEYSES	Lison	NAILLOUX	Pouvoir donné à Eliane OBIS
LABATUT	David	MONTCLAR LAURAGAIS	Pouvoir donné à Pierre Alain ROUQUAYROL

Le contenu de la délibération n'a pas été modifié

Conformément à la Loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée et notamment son article 3 (1°), il est nécessaire de prendre des délibérations au cas par cas autorisant le recrutement d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour l'exécution d'une tâche occasionnelle, précisément définie et non durable, ne relevant pas de l'activité normale et permanente de la collectivité. La modification imprévue de l'activité de la collectivité nécessite le recrutement d'un ou plusieurs agents par contrat à durée déterminée pour une durée strictement limitée à l'accomplissement de travaux justifiés par cette surcharge de travail.

Le président propose de prendre la délibération pour les cas suivants :

Fillière	Cadre d'emploi	Catégorie	Nbre	Validité du poste	Durée hebdomadaire
Technique	Cadre d'emploi des Adjoints Technique	C	1	12 mois maximum	8 h 00
Administrative	Cadre d'emploi des Adjoints administratifs	C	1	12 mois maximum	35 h 00
Technique	Cadre d'emploi des Technicien	B	1	12 mois maximum	35 h 00

Monsieur le Président demande au conseil de se prononcer sur la création de ce poste contractuel. Il indique par ailleurs que les crédits afférents ont été prévus au Budget Primitif 2021.

Monsieur le Président propose d'assurer la charge de la constatation des besoins concernés ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération du candidat selon la nature des fonctions et de son profil. La rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence adapté à l'emploi concerné.

Monsieur le Président demande au conseil communautaire de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil de Communauté,

Où l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré, décide avec 1 abstention et 59 votes Pour,

- D'APPROUVER la création des postes tel que présentés ci-dessus.
- De DONNER mandat à Monsieur le Président pour toute décision en rapport avec ces recrutements et leurs rémunérations étant précisé que ces derniers seront limités à l'indice du grade de référence adapté aux emplois concernés dont les crédits sont prévus au Budget 2021.
- D'ADRESSER une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour le contrôle de sa légalité.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

**Le Président,
 PORTET Christian**

Délibération N°DL2021_225

Objet : ANNULE ET REMPLACE POUR ERREUR MATERIELLE : DL2021_220 : ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITÉ

L'an deux mille vingt et un, le dix-neuf octobre à 18h00, le Conseil Communautaire des Terres du Lauragais, légalement convoqué en date du douze octobre deux mille vingt et un, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS sous la présidence de M. Christian PORTET.

Membres titulaires présents

ADROIT	Sophie	DABAN	Evelyne	NAUTRE	Eva
BARTHES	Serge Jean Honore	DATCHARRY	Didier	OBIS	Eliane
BODIN	Pierre	DE LA PANOUSE	Geoffroy	PALLEJA	Patrick
BOMBAIL	Jean Pierre	DUMAS-PILHOU	Bertrand	PEDRERO	Roger
BOURGAREL	Roger Laurent Valentin	FAURE	Nathalie	PEIRO-FOURNIER	Marielle
BRESSOLLES	Pierre	FEDOU	Nicolas	PORTET	Christian
CAMINADE	Christian	FERLICOT	Laurent	RAMADE	Jean-Jacques
CANAL	Blandine	KONDRYSZYN	Serge	RANC	Florence
CASES	Françoise	MAZAS CANDEIL	Alexandra	REUSSER	Isabelle
CESSES	Evelyne	MERCIER	Christian	RIAL	Guilhem
CLARET	Jean-Jacques	METIFEU	Marc	ROUQUAYROL	Pierre-Alain
CROUX	Christian	MIR	Virginie	RUFFAT	Daniel
		MOUYON	Bruno	TOUJA	Michel
		MOUYSET	Maryse	VERCRUYSE	Sandrine
				ZANATTA	Rémy

Membres suppléants représentant un titulaire

BARRAU	Valéry	RIEUMAJOU
BRET	Jean	AIGNES
CODECCO	Serge	LA SALVETAT LAURAGAIS
DELHON	Jacques	VALLESVILLES
HEDIN	Philippe	SAINT-GERMIER
JUSTAUT	Sylvain	VIEILLEVIGNE
MISSEY	Jean-Paul	SEGREVILLE
ZILLI	Jacques	BEAUVILLE

Membres titulaires absent(e)s ou excusé(e)s

ARPAILLANGE	Michel	GRAFEUILLE ROUDET	Valérie	POUILLES	Emmanuel
AVERSENG	Pierre	GUERRA	Olivier	POUS	Thierry
BARJOU	Bernard	HAYBRARD DANIELI	Isabelle	ROBERT	Anne-Marie
BENETTI	Mireille	HEBRARD	Gilbert	ROS-NONO	Francette
BIGNON	Christine	IZARD	Christian	ROUGE	Cédric
BREIL	Christophe	LABATUT	David	ROBERT	Anne-Marie
CALMEIN	François	LAFON	Claude	ROUVILLAIN	Thierry
CALMETTES	Francis	LATCHE	Catherine	TISSANDIER	Thierry
CASSAN	Jean Clément	MENGAUD	Marc	VIVIES	Sylvie
CASTAGNÉ	Didier	MILHES	Marius	SIORAT	Florence
CAZELLES	Jean Pierre	MILLÉS	Rémi	STEIMER	John
CAZENEUVE	Serge	MIQUEL	Laurent		
DAYMIER	Marie-Gabrielle	NAVARRO	Karine		
DE LAPLAGNOLLE	Axel	PERA	Annie		
ESCRICH-FONS	Esther	PIC NARDESE	Lina		
FIGNES	Jean-Claude	ROQUES	Gérard		
GLEYSES	Lison				

Pouvoirs

ARPAILLANGE	Michel	NAILLOUX	Pouvoir donné à Eva NAUTRE
BARJOU	Bernard	VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS	Pouvoir donné à Christian MERCIER
BENETTI	Mireille	PRÉSERVILLE	Pouvoir donné à VERCRUYSE
GLEYSES	Lison	NAILLOUX	Pouvoir donné à Eliane OBIS
GUERRA	Olivier	GARDOUCH	Pouvoir donné à Virginie MIR
HAYBRARD DANIELI	Isabelle	AVIGNONET LAURAGAIS	A donné pour à Jean-Jacques RAMADE
LABATUT	David	MONTCLAR LAURAGAIS	Pouvoir donné à Pierre Alain ROUQUAYROL
PERA	Annie	CALMONT	Pouvoir donné à Christian PORTET
PIC NARDESE	Lina	VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS	Pouvoir donné à Alexandra MAZAS CANDEIL
ROBERT	Anne-Marie	VILLENOUVELLE	Pouvoir donné à Nicolas FEDOU
SIORAT	Florence	SAINT PIERRE DE LAGES	Pouvoir donné à Marielle PEIRO

Nombre de membres nécessaires pour le quorum : 42

Nombre de membres titulaires présents : 41

Nombre de membres suppléants prenant part au vote : 8

Nombre de membres ayant une procuration : 11

Secrétaire de Séance : Madame Maryse MOUYSET

Suffrage exprimé : 60

La délibération DL2021_220 ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ est entachée d'une simple erreur matérielle, ne produisant aucune interférence sur les effets juridiques de la délibération 2021_220 : erreur sur les pouvoirs de Mme Lison GLEYESSES donné Mme Lison GLEYESSES à et Mr David LABATUT donné à Mr David LABATUT

Remplacements de l'erreur matériel effectué comme suit :

GLEYESSES	Lison	NAILLOUX	Pouvoir donné à Eliane OBIS
LABATUT	David	MONTCLAR LAURAGAIS	Pouvoir donné à Pierre Alain ROUQUAYROL

Le contenu de la délibération n'a pas été modifié

Conformément à la Loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée et notamment son article 3 (2°), il est nécessaire de prendre des délibérations au cas par cas autorisant le recrutement d'agents contractuels pour un accroissement saisonnier d'activité, pour l'exécution d'une tâche saisonnière, précisément définie et non durable, ne relevant pas de l'activité normale et permanente de la collectivité. La modification imprévue de l'activité de la collectivité nécessite le recrutement d'un ou plusieurs agents par contrat à durée déterminée pour une durée strictement limitée à l'accomplissement de travaux justifiés par cette surcharge de travail.

Le président propose de prendre la délibération pour le cas suivant :

Filière	Cadre d'emploi	Catégorie	Nbre	Validité du poste	Durée hebdomadaire
Médico-sociale	Cadre d'emploi des Auxiliaires de Puériculture	C	1	6 mois maximum	35 h

Monsieur le Président demande au conseil de se prononcer sur la création de ce poste contractuel. Il indique par ailleurs que les crédits afférents ont été prévus au Budget Primitif 2021.

Monsieur le Président propose d'assurer la charge de la constatation du besoin concerné ainsi que de la détermination du niveau de recrutement et de rémunération du candidat selon la nature des fonctions et de son profil. La rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence adapté à l'emploi concerné.

Monsieur le Président demande au conseil communautaire de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil de Communauté,

Ouï l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré, décide avec 1 abstention et 59 votes Pour,

- D'APPROUVER la création du poste tel que présenté ci-dessus.
- De DONNER mandat à Monsieur le Président pour toute décision en rapport avec ce recrutement et sa rémunération étant précisé que cette dernière sera limitée à l'indice du grade de référence adapté à l'emploi concerné dont les crédits sont prévus au Budget 2021.
- D'ADRESSER une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour le contrôle de sa légalité.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

**Le Président,
PORTET Christian**

Délibération N° 2021_226

Objet : ANNULE ET REMPLACE POUR ERREUR MATERIELLE : DL2021_221 : Emplois permanents

L'an deux mille vingt et un, le dix-neuf octobre à 18h00, le Conseil Communautaire des Terres du Lauragais, légalement convoqué en date du douze octobre deux mille vingt et un, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS sous la présidence de M. Christian PORTET.

Membres titulaires présents

ADROIT	Sophie	DABAN	Evelyne	NAUTRE	Eva
BARTHES	Serge Jean Honore	DATCHARRY	Didier	OBIS	Eliane
BODIN	Pierre	DE LA PANOUSE	Geoffroy	PALLEJA	Patrick
BOMBAIL	Jean Pierre	DUMAS-PILHOU	Bertrand	PEDRERO	Roger
BOURGAREL	Roger Laurent Valentin	FAURE	Nathalie	PEIRO-FOURNIER	Mariette
BRESSOLLES	Pierre	FEDOU	Nicolas	PORTET	Christian
CAMINADE	Christian	FERLICOT	Laurent	RAMADE	Jean-Jacques
CANAL	Blandine	KONDRYSZYN	Serge	RANC	Florence
CASES	Françoise	MAZAS CANDEIL	Alexandra	REUSSER	Isabelle
CESSSES	Evelyne	MERCIER	Christian	RIAL	Guilhem
CLARET	Jean-Jacques	METIFEU	Marc	ROUQUAYROL	Pierre-Alain
CROUX	Christian	MIR	Virginie	RUFFAT	Daniel
		MOUYON	Bruno	TOUJA	Michel
		MOUYSSSET	Maryse	VERCRUYSSSE	Sandrine
				ZANATTA	Rémy

Membres suppléants représentant un titulaire

BARRAU	Valéry		RIEUMAJOU
BRET	Jean		AIGNES
CODECCO	Serge		LA SALVETAT LAURAGAIS
DELHON	Jacques		VALLESVILLES
HEDIN	Philippe		SAINT-GERMIER
JUSTAUT	Sylvain		VIEILLEVIGNE
MISSEY	Jean-Paul		SEGREVILLE
ZILLI	Jacques		BEAUVILLE

Membres titulaires absent(e)s ou excusé(e)s

ARPAILLANGE	Michel	GRAFEUILLE ROUDET	Valérie	POUILLES	Emmanuel
AVERSENG	Pierre	GUERRA	Olivier	POUS	Thierry
BARJOU	Bernard	HAYBRARD DANIELI	Isabelle	ROBERT	Anne-Marie
BENETTI	Mireille	HEBRARD	Gilbert	ROS-NONO	Francette
BIGNON	Christine	IZARD	Christian	ROUGE	Cédric
BREIL	Christophe	LABATUT	David	ROBERT	Anne-Marie
CALMEIN	François	LAFON	Claude	ROUVILLAIN	Thierry
CALMETTES	Francis	LATCHE	Catherine	TISSANDIER	Thierry
CASSAN	Jean Clément	MENGAUD	Marc	VIVIES	Sylvie
CASTAGNE	Didier	MILHES	Marius	SIORAT	Florence
CAZELLES	Jean Pierre	MILLÉS	Rémi	STEIMER	John
CAZENEUVE	Serge	MIQUEL	Laurent		
DAYMIER	Marie-Gabrielle	NAVARRO	Karine		
DE LAPLAGNOLLE	Axel	PERA	Annie		
ESCRICH-FONS	Esther	PIC HARDESE	Lina		
FIGNES	Jean-Claude	ROQUES	Gérard		
GLEYSES	Lison				

Pouvoirs

ARPAILLANGE	Michel	NAILLOUX	Pouvoir donné à Eva NAUTRE
BARJOU	Bernard	VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS	Pouvoir donné à Christian MERCIER
BENETTI	Mireille	PRÉSERVILLE	Pouvoir donné à VERCRUYSSSE
GLEYSES	Lison	NAILLOUX	Pouvoir donné à Eliane OBIS
GUERRA	Olivier	GARDOUCH	Pouvoir donné à Virginie MIR
HAYBRARD DANIELI	Isabelle	AVIGNONET LAURAGAIS	A donné pour à Jean-Jacques RAMADE
LABATUT	David	MONTCLAR LAURAGAIS	Pouvoir donné à Pierre Alain ROUQUAYROL
PERA	Annie	CALMONT	Pouvoir donné à Christian PORTET
PIC HARDESE	Lina	VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS	Pouvoir donné à Alexandra MAZAS CANDEIL
ROBERT	Anne-Marie	VILLENNOUVELLE	Pouvoir donné à Nicolas FEDOU
SIORAT	Florence	SAINT PIERRE DE LAGES	Pouvoir donné à Marielle PEIRO

Nombre de membres nécessaires pour le quorum : 42
 Nombre de membres titulaires présents : 41
 Nombre de membres suppléants prenant part au vote : 8
 Nombre de membres ayant une procuration : 11
 Secrétaire de Séance : Madame Maryse MOUYSSSET

Suffrage exprimé : 60

La délibération DL2021_221 Emplois permanents est entachée d'une simple erreur matérielle, ne produisant aucune interférence sur les effets juridiques de la délibération 2021_221 : erreur sur les pouvoirs de Mme Lison GLEYSES donné Mme Lison GLEYSES à et Mr David LABATUT donné à Mr David LABATUT

Remplacements de l'erreur matériel effectué comme suit :

GLEYSES	Lison	NAILLOUX	Pouvoir donné à Eliane OBIS
LABATUT	David	MONTCLAR LAURAGAIS	Pouvoir donné à Pierre Alain ROUQUAYROL

Le contenu de la délibération n'a pas été modifié

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, le Président propose de créer des emplois permanents comme suit :

Filière	Cadre d'emploi	Cat	Nbre	Durée hebdomadaire
Administrative	Cadre d'emploi des Adjoints Administratifs	C	1	17h30
Technique	Cadre d'emploi des Agents de Maîtrise	C	1	35 h

Monsieur le Président demande aux membres présents de se prononcer sur ces créations d'emplois permanents.

Il précise ensuite que si les emplois en question ne sont pas pourvus par un fonctionnaire, ils pourront être occupés par des agents contractuels en application des articles 3-2 ou 3-3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la présente loi.

Le Conseil de Communauté,

Où l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré, décide avec 1 abstention et 59 votes Pour,

- **D'APPROUVER** les créations d'emplois permanents tels que présentés ci-dessus, dont les crédits sont prévus au budget 2021.
- De **DONNER** mandat à Monsieur le Président pour signer toutes pièces utiles à cette affaire.
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour le contrôle de sa légalité.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

**Le Président,
PORTET Christian**

Délibération N°DL2021_227

OBJET : ANNULE ET REMPLACE POUR ERREUR MATERIELLE : DL2021_217 : Conventions de mise à disposition d'outils d'animation et de partenariat pour l'accueil d'une manifestation coup de cœur du réseau de lecture publique dans le cadre du Contrat territoire lecture

L'an deux mille vingt et un, le dix-neuf octobre à 18h00, le Conseil Communautaire des Terres du Lauragais, légalement convoqué en date du douze octobre deux mille vingt et un, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS sous la présidence de M. Christian PORTEY.

Membres titulaires présents

ADROIT	Sophie	DABAN	Evelyne	NAUTRE	Eva
AVERSENG	Pierre	DATCHARRY	Didier	OBIS	Eliane
BARTHES	Serge Jean Honore	DE LA PANOUSE	Geoffroy	PALLEJA	Patrick
BODIN	Pierre	DUMAS-PILHOU	Bertrand	PEDRERO	Roger
BOMBAIL	Jean Pierre	FAURE	Nathalie	PEIRO-FOURNIER	Marielle
BOURGAREL	Roger Laurent Valentin	FEDOU	Nicolas	PORTET	Christian
BRESSOLLES	Pierre	FERLICOT	Laurent	RAMADE	Jean-Jacques
CAMINADE	Christian	HEBRARD	Gilbert	RANC	Florence
CANAL	Blandine	KONDYSZYN	Serge	REUSSER	Isabelle
CASES	Françoise	MAZAS CANDEIL	Alexandra	RIAL	Guilhem
		MERCIER	Christian	ROUQUAYROL	Pierre-Alain
CESSSES	Evelyne	METIFEU	Marc	RUFFAT	Daniel
CLARET	Jean-Jacques	MIR	Virginie	TOUJA	Michel
CROUX	Christian	MOUYON	Bruno	VERCRUYSE	Sandrine
		MOUYSET	Maryse	ZANATTA	Rémy

Membres suppléants représentant un titulaire

BARRAU	Valéry	RIEUMAJOU
BRET	Jean	AIGNES
CODECCO	Serge	LA SALVETAT LAURAGAIS
DELHON	Jacques	VALLESVILLES
HEDIN	Philippe	SAINT-GERMIER
JUSTAUT	Sylvain	VIEILLEVIGNE
MISSEY	Jean-Paul	SEGREVILLE
ZILLI	Jacques	BEAUVILLE

Membres titulaires absent(e)s ou excusé(e)s

ARPAILLANGE	Michel	GRAFEUILLE ROUDET	Valérie	POUILLES	Emmanuel
BARJOU	Bernard	GUERRA	Olivier	POUS	Thierry
BENETTI	Mireille	HAYBRARD DANIELI	Isabelle	ROBERT	Anne-Marie
BIGNON	Christine	IZARD	Christian	ROS-NONO	Francoette
BREIL	Christophe	LABATUT	David	ROUGÉ	Cédric
CALMEIN	François	LAFON	Claude	ROBERT	Anne-Marie
CALMETTES	François	LATCHE	Catherine	ROUVILLAIN	Thierry
CASSAN	Jean Clément	MENGAUD	Marc	TISSANDIER	Thierry
CASTAGNÉ	Didier	MILHES	Marlus	VIVIES	Sylvie
CAZELLES	Jean Pierre	MILLÉS	Rémi	SIORAT	Florence
CAZENEUVE	Serge	MIQUEL	Laurent	STEIMER	John
DAYMIER	Marie-Gabrielle	NAVARRO	Karine		
DE LAPLAGNOLLE	Axel	PERA	Annie		
ESCRICH-FONS	Esther	PIC NARDESE	Lina		
FIGNES	Jean-Claude	ROQUES	Gérard		
GLEYSES	Lison				

Pouvoirs

ARPAILLANGE	Michel	NAILLOUX	Pouvoir donné à Eva NAUTRE
BARJOU	Bernard	VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS	Pouvoir donné à Christian MERCIER
BENETTI	Mireille	PRÉSERVILLE	Pouvoir donné à VERCRUYSE
GLEYSES	Lison	NAILLOUX	Pouvoir donné à Eliane OBIS
GUERRA	Olivier	GARDOUCH	Pouvoir donné à Virginie MIR
HAYBRARD DANIELI	Isabelle	AVIGNONET LAURAGAIS	A donné pour à Jean-Jacques RAMADE
LABATUT	David	MONTCLAR LAURAGAIS	Pouvoir donné à Pierre Alain ROUQUAYROL
MENGAUD	Marc	LANTA	Pouvoir donné à Pierre AVERSENG
PERA	Annie	CALMONT	Pouvoir donné à Christian PORTEY
PIC NARDESE	Lina	VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS	Pouvoir donné à Alexandra MAZAS CANDEIL
ROBERT	Anne-Marie	VILLENOUVELLE	Pouvoir donné à Nicolas FEDOU
ROUVILLAIN	Thierry	LE CABANIAL	Pouvoir donné à Gilbert HEBRARD
SIORAT	Florence	SAINT PIERRE DE LAGES	Pouvoir donné à Marielle PEIRO

Nombre de membres nécessaires pour le quorum : 42

Nombre de membres titulaires présents : 43

Nombre de membres suppléants prenant part au vote : 8

Nombre de membres ayant une procuration : 13

Secrétaire de Séance : Madame Maryse MOUYSET

Suffrage exprimé : 64

Monsieur le Président rappelle l'article 3 du Contrat territoire lecture (2021-2023), pour lequel, la Communauté de communes coordonne la mutualisation des outils d'animation et de la programmation culturelle coup de cœur du réseau de lecture publique.

La mise à disposition des outils d'animation et la programmation partagée est réalisée au bénéfice des bibliothèques et médiathèques municipales et doivent faire l'objet d'un conventionnement entre l'intercommunalité et les communes concernées.

Ces opérations gratuites pour le public sont prises en charge par la communauté de communes des Terres du Lauragais

Monsieur le Président donne lecture des conventions et précise que :

La mise à disposition des outils d'animation s'effectue après validation de la demande de réservation. Celle-ci doit être adressée à la Communauté de communes au plus tard six mois avant la mise à disposition pour une durée convenue entre les deux parties lors de la réservation.

Les présentes conventions prennent effet dès leur signature. Conclues pour une période de prêt déterminée, elles peuvent être dénoncées par chacune des parties en cas d'annulation ou de non-respect des obligations contractuelles définies.

**Le Conseil de Communauté,
Où l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité**

- **D'APPROUVER** les conventions de mise à disposition d'outils d'animation et de partenariat pour l'accueil d'une manifestation coup de cœur du réseau de lecture publique dans le cadre du Contrat territoire lecture annexées à la présente délibération,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes à cette affaire.
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour le contrôle de sa légalité.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

**Le Président,
PORTET Christian**